

RD-CONGO



# LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3851 - LUNDI 19 OCTOBRE 2020

## PRESTATION DE SERMENT DES TROIS JUGES CONSTITUTIONNELS

# Félix Tshisekedi défie le Parlement et le FCC

Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, a finalement décidé de recevoir, dans les tout prochains jours, le serment de trois nouveaux juges constitutionnels nommés il y a quelques mois. Malgré une certaine opposition, le conseil des ministres, lors de sa 53e réunion a chargé le Premier ministre et le ministre chargé des Relations avec le Parlement, tous du Front commun pour le Congo, « de prendre toutes les dispositions pour que le protocole d'État organise correctement cette cérémonie de prestation de serment qui doit intervenir dans les prochains jours ».

Dans la polémique, les proches de Félix Tshisekedi, qui disent s'appuyer sur la loi, affirment que les députés et sénateurs, tout comme la population et le Conseil supérieur de la magistrature, ne seront à cette manifestation que comme des invités alors que c'est le chef de l'Etat qui va recevoir les serments de ces magistrats

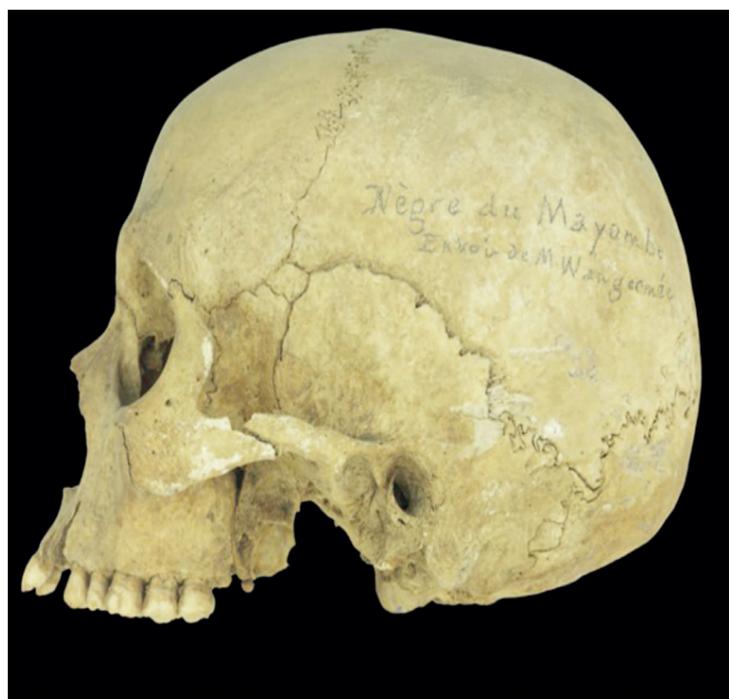
Page 2



Le président Félix Tshisekedi

## COOPÉRATION

### L'ULB va restituer à la RDC des restes humains issus de la période coloniale



Vue d'un crâne issu du Congo

Dans son communiqué daté du 15 octobre, l'Université libre de Bruxelles (ULB) s'est engagée à restituer à l'Université de Lubumbashi (Unilu), d'ici à 2025, une dizaine de crânes de Congolais datant de la période coloniale. Cette décision fait suite à un colloque organisé en 2019, fruit d'une longue réflexion, sur la question

des restes humains issus de la période coloniale conservés au sein des universités.

L'université a poursuivi son action en signant une convention avec l'Unilu portant sur la restitution de restes humains issus de la période coloniale.

Page 4

## ÉNERGIE

### Des moyens financiers pour deux structures stratégiques de la réforme de l'électricité

L'Agence nationale d'électrification et de service énergétique en milieu rural (Anser) et l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) devraient bénéficier d'un soutien financier du gou-

vernement très prochainement. L'option a été levée par le président Félix-Antoine Tshisekedi, au cours du conseil des ministres du vendredi 16 octobre. Selon le compte-rendu de cette réunion, le

président Tshisekedi a instruit le gouvernement central de mettre tout en œuvre pour allouer des ressources financières à ces deux structures.

Page 3

## EXPLOITATION AGRICOLE :

### Le Festival des fermiers du Plateau de Bateke se tiendra en décembre



Un domaine agricole à Menkao dans le Plateau de Bateke à Kinshasa

Pour la première fois, un festival des fermiers du Plateau de Bateke sera organisé du 17 au 20 décembre 2020 au Grand Marché Tala Ngai (marché de la Liberté 2) à Menkao dans la commune

de Maluku à 45 km du centre-ville de Kinshasa. Pour le promoteur de l'ONG de développement « Casques verts », Tito Banewa Bokosola, qui a annoncé cet événement, à travers ce festival, les

organisateurs pensent apporter leur pierre pour ordonner ce secteur en vue de valoriser le travail du fermier.

Page 4

## PRESTATION DE SERMENT DES TROIS JUGES CONSTITUTIONNELS

## Félix Tshisekedi défie le Parlement et le FCC

Les deux chambres du Parlement ainsi que deux membres du gouvernement et de la plate-forme politique Front commun pour le Congo (FCC) sont forcés, à leur corps défendant, de préparer cette cérémonie.

Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, va recevoir, dans les tout prochains jours, le serment de trois nouveaux juges constitutionnels dont la nomination continue à être au centre d'une polémique qui oppose certains membres de la plate-forme politique FCC et ceux du Cap pour le changement (Cach) qui constituent la coalition au pouvoir. Après plusieurs mois de tractations entre la Présidence et le Parlement, la cérémonie de prestation de serment interviendra dans quelques jours.

Le président de la République a, lui-même, annoncé cette imminence, le 16 octobre, au cours de la 53e réunion du Conseil des ministres. Félix Tshisekedi a, par ailleurs, chargé le Premier ministre et le ministre chargé des Relations avec le Parlement, tous du FCC, « de prendre toutes les dispositions pour que le protocole d'Etat organise correctement cette cérémonie de prestation de serment qui doit intervenir dans les prochains jours ».

### La polémique persistante entre les deux camps

Sur cette question, les deux camps continuent à s'opposer. Il y a, d'un côté, les proches du chef de l'Etat ainsi que d'autres membres



Félix Tshisekedi, après la réception de deux speakers du Parlement.

« modérés » du FCC, qui pensent que les ordonnances de Félix-Tshisekedi nommant ces trois juges constitutionnels sont conformes à la Constitution et qu'il appartient au président de la République de recevoir le serment des nominés, les sénateurs et députés n'étant, comme

la population et le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), que des invités. Cette thèse a été soutenue par le représentant spécial du chef de l'Etat, Kitenge Yezu, qui n'était pas, pour cela, aller par le dos de la cuillère. Alors que de l'autre côté il y a des « opposants », qui continuent

à appeler le chef de l'Etat à retirer ou à reporter ses ordonnances, taxées d'inconstitutionnelles.

Cette dernière position serait également celle des présidents de deux chambres du Parlement, Alexis Thambwe Mwamba et Jeanine Mabunda, qui, reçus en audience au début de la semaine finissant par le président de la République à la Cité de l'Union africaine, ont clairement affirmé que la nomination de ces trois juges a été faite en violation de la Constitution. Balayant d'un revers de la main cette opinion qui s'oppose à cette décision du chef de l'Etat, la présidence de la République, qui compte organiser cette prestation de serment conformément à l'article 10 de la Loi n° 13/026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle, s'attend à ce que tout soit fait normalement, tout en voulant faire boire la pilule amère, mieux « la ciguë », aux deux membres du FCC que sont le Premier ministre et le ministre chargé des Relations avec le Parlement.

En clair, la présidence de la République dit s'appuyer sur la disposition légale pour organiser cette cérémonie de prestation de serment qui sera présidée par le chef de

l'Etat et à la quelle le peuple, l'Assemblée nationale et le Sénat ainsi que le CSM seront invités à assister.

### Thambwe Muamba et Jeannine Mabunda sur le gril

La question reste de savoir si les deux chambres du Parlement vont honorer les invitations qui leur seront adressées par le protocole d'Etat pour participer à cette cérémonie. Pour une certaine opinion, en effet, à y regarder de près, la présidence de la République a piégé Thambwe Muamba et Jeannine Mabunda, parce qu'ils participent ou pas à cette cérémonie. Les trois juges seront tout de même légalement investis, à la lumière de l'article 10 sur lequel s'appuie Félix Tshisekedi et ceux qui sont avec lui dans cette logique.

De même, si les députés et sénateurs du FCC boudent cette cérémonie de prestation de serment des trois juges - ce qui n'est pas exclu, ceux de l'autre bord (Cach et alliés ainsi que d'autres qui ne sont pas dans la coalition au pouvoir) y prendront part. Pour les deux speakers des chambres du Parlement, le match est déjà joué. Alea jacta est, disent les latinistes.

Lucien Dianzenza

#### LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

#### DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

#### RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ingamout

#### Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

#### Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

#### RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon  
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :  
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou  
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

#### RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

#### RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

#### MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

#### PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

#### INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

#### ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

#### PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

#### Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

#### Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Gyflin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,  
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé  
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

#### TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

#### INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

#### DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo  
IMPRIMERIE  
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

#### INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

#### LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,  
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

#### GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

#### ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél.: 06 700 09 00  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## ÉNERGIE

# Des moyens financiers pour deux structures stratégiques de la réforme de l'électricité

L'Agence nationale d'électrification et de service énergétique en milieu rural (Anser) et l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) devraient bénéficier d'un soutien financier du gouvernement très prochainement. Le président Félix-Antoine Tshisekedi a levé cette option au cours du conseil des ministres du vendredi 16 octobre.

Après plusieurs mois de retard dans le démarrage effectif de leurs activités, l'Anser et l'ARE tardent aujourd'hui à prendre leur vitesse de croisière dans un secteur crucial pour le développement de la RDC. Les deux établissements pourtant stratégiques dans la réforme du secteur de l'électricité éprouvent des difficultés à fonctionner nor-

malement faute de moyens financiers. Du côté du gouvernement de la République où des contacts ont été pris en août dernier entre les autorités centrales et les deux structures au sujet de la question des ressources financières, l'on explique cette situation par les difficultés financières engendrées par la pandémie de covid 19.

Réagissant à son tour sur la question lors de la 53e réunion du conseil des ministres, le président Félix-Antoine Tshisekedi a instruit le gouvernement central de mettre tout en œuvre pour allouer des ressources financières à ces deux structures. Dans un pays où le taux de desserte n'atteint même pas les 10 %, la création de l'Anser avait

pour but essentiel de booster ce secteur. De par sa mission, cette structure accompagne le gouvernement dans l'application de la politique d'électrification de l'arrière-pays. Son objectif est ainsi d'accroître l'accès aux services énergétiques en milieu rural et périurbain. A terme, l'Anser contribuera à améliorer l'attractivité et les conditions

de vie dans les villages et les zones périurbaines, ainsi que d'assurer le développement social et économique ou encore freiner l'exode vers les villes. Au stade actuel, rien ne saurait se faire si le gouvernement de la République n'appuie pas financièrement l'Anser et l'Are.

Laurent Essolomwa

## KASAÏ CENTRAL

# L'Asadho plaide pour la réhabilitation de Martin Kabuya et de son gouvernement

L'ONG, qui note que le gouverneur évincé bénéficie de la présomption d'innocence, pense que le principe du contradictoire et le droit à la défense de l'incriminé, impliquant le droit d'avoir un délai raisonnable pour se préparer, devraient être observés par l'Assemblée provinciale du Kasai central.

Dans un communiqué du 16 octobre livré à la presse le 17 octobre au siège de l'Association africaine pour la défense des droits de l'homme (Asadho) à Kasa-Vubu, le président de cette ONG, Me Jean-Claude Katende, a exhorté le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, à réhabiliter le gouverneur du Kasai central, Martin Kabuya, dans ses fonctions. Pour ce juriste, cette décision administrative attendue du président de la République est un préalable à la décision de justice attendue de la Cour constitutionnelle, qui devra donner suite à la cause pendante devant elle sur l'inconstitutionnalité de la motion de censure de l'Assemblée provinciale du Kasai centrale (APKC).

L'Asadho appelle également l'institution délibérante du Kasai central à reprendre l'examen de sa motion de censure, en garantissant au gouverneur Martin Kabuya son droit de la défense, comprenant un délai raisonnable pour préparer sa défense tel que prévu par la Constitution. « Tant que la procédure ne sera pas fiable, la décision, quelle qu'elle soit, ne sera pas non plus fiable », a fait savoir Me Jean-Claude Katende. Et de regretter que l'APKC ait violé ses propres principes en se refusant d'accorder un temps suffisant au gouverneur Kabuya pour lui permettre de préparer ses moyens de défense.



Me Jean-Claude Katende et Mme Nicole de l'Asadho lors de la lecture du communiqué.

violation de la Constitution L'Asadho, qui dit avoir analysé la situation qui prévaut dans cette province, décèle une violation des dispositions de la Constitution dont le gouverneur Martin Kabuya et son gouvernement sont victimes. A l'en croire, cette dite situation résulterait de la méfiance qui s'est installée entre l'exécutif provincial et l'Assemblée provinciale, deux institutions importantes de la province condamnées à travailler ensemble par les lois de la République. L'ONG, qui reconnaît, par ailleurs, avoir réalisé le recoupement des

informations que relève plusieurs faits graves reprochés à Martin Kabuya et son gouvernement tant par l'APKC que par une partie de la population de cette province, continue à soutenir que malgré ces faits, qu'elle avait déjà condamnés, le gouverneur et son équipe bénéficient de la présomption d'innocence et, « qu'à cet égard le principe du contradictoire et le droit à la défense de l'incriminé ; impliquant le droit d'avoir un délai raisonnable pour se préparer devraient être observés par l'APKC ».

De la succession des faits,

l'Asadho fait observer que le 22 juin, par le canal de son président, l'APKC transmet au gouverneur Martin Kabuya la motion de censure contre son gouvernement et lui demande de venir à la plénière du 24 juin 2020 pour présenter ses moyens de défense. Alors que le 23 juin Martin Kabuya, accusant réception de cette lettre de l'organe délibérant de la province, a sollicité sept jours pour préparer efficacement sa défense et se présenter devant elle. Par ailleurs, à sa correspondance du 24 juin, le président de l'APKC exigera au gouver-

neur Kabuya de se présenter à la plénière du même jour, au motif que la session ne pouvait aller au-delà des dates fixées par la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces et par le règlement intérieur de cette institution provinciale.

Pour l'Asadho, donc, au vu de la méfiance qui s'est installée entre les deux institutions, il a été difficile de trouver un juste milieu entre les délais impartis par la loi pour chaque session de l'APKC et le droit de la défense garanti par l'article 19 de la Constitution. Mais cette ONG poursuit son argumentaire en s'appuyant sur l'article 59 de la Constitution, qui dispose que « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés dans la Constitution s'impose aux pouvoirs publics et à toute personne », y compris le droit de la défense. Cette organisation dit, par conséquent, estimer qu'au regard de la gravité des faits reprochés à Martin Kabuya dont certains seraient constitutifs de violation des droits de l'homme, et de la primauté de la Constitution sur les autres lois de la République, un délai raisonnable de quelques jours pouvait bien lui être accordé pour préparer sa défense.

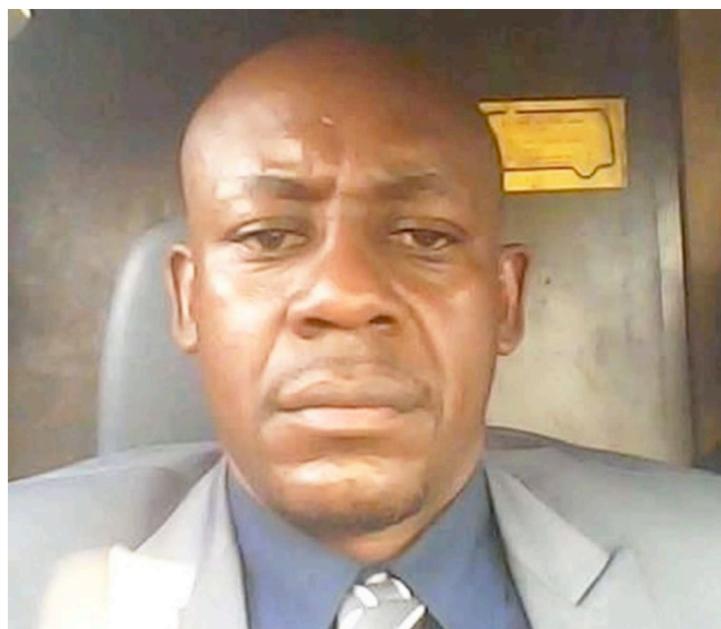
Lucien Dianzenza

## EXPLOITATION AGRICOLE

# Le Festival des fermiers du Plateau de Bateke se tiendra en décembre

Pour la première fois, un festival des fermiers du Plateau de Bateke sera organisé du 17 au 20 décembre 2020 au Grand Marché Tala Ngai (marché de la Liberté 2) à Menkao dans la commune de Maluku, à 45 km du centre-ville de Kinshasa. L'annonce a été faite par Tito Banewa Bokosola, promoteur de l'ONG de développement « Casques verts ».

La première édition pilote du Festival des fermiers du Plateau de Bateke sera parrainé par le gouverneur de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka, avec la participation du chef coutumier Jean-Jacques Imbu du village Imbia de Menkao qui représentera les chefs coutumiers, et les fermiers conduits par le promoteur de l'ONG "Casques verts". Outre l'exposition des produits des fermiers du Plateau de Bateke, il est prévu des activités culturelles au cours de ces quatre jours de fête à Menkao. « A travers le festival, nous pensons apporter notre pierre pour ordonner ce secteur en vue de valoriser le travail du fermier. Outre l'exposition des produits des fermiers, il y aura aussi des activités culturelles (musique, l'art culinaire Teke, etc.). Une conférence sera organisée et mettra ensemble les fermiers, les chefs coutumiers et l'Etat congolais représenté par le gouverneur Gentiny Ngobila, afin de trouver des solutions aux problèmes qui se posent au Plateau de Bateke. L'Etat, propriétaire des terres, les chefs coutumiers, gardiens des terres, et les fermiers, exploitants des terres vont se retrouver. Lorsque les trois parties trouvent chacune leurs comptes, tout le monde est alors à l'aise et il y aura une bonne production », a déclaré Tito Banewa



Tito Banewa Bokosola, responsable de l'Ongd Casques Verts

Bokosola. Et d'espérer : « Nous espérons avec l'appui de bonnes volontés étendre ce projet de festival dans tout le pays. Nous comptons bien faire plusieurs autres éditions à l'avenir, et pourquoi ne pas avoir deux ou trois festivals chaque année au pays ! »

L'organisation du Festival des fermiers du Plateau de Bateke est une initiative du promoteur de « Casques verts ». A force d'aller dans cette partie de la capitale, il s'est rendu compte que les

fermiers évoluent en ordre dispersé. « Sous d'autres cieux, le fermier, c'est une force, lorsqu'il va en grève, le pays est paralysé. Mais, chez nous, le fermier est négligé parce qu'il n'a pas conscience de ce qu'il est. Nous leur avons dit de créer une organisation pour faire voir au fermier son rôle, c'est lui qui nourrit la population, en commençant du premier citoyen du pays jusqu'au dernier. Chaque jour, nous consommons les produits du fermier. Mais lui-même

le fermier n'en est pas conscient. Aussi avons-nous pensé à lancer un festival pour conscientiser le fermier de du Plateau de Bateke qui est le grand pool agricole de la ville de Kinshasa. », a confié le responsable de "Casques verts".

Tito Banewa Bokosola a fait savoir qu'après un recensement, il y a plus de huit cents fermiers au Plateau de Bateke. Et le festival va les réunir afin qu'ils montrent à la face du monde ce qu'ils font, et qu'ils entrent en contact avec le monde non agricole pour trouver des opportunités de partenariats et de business. Et qu'un lobbying pour les fermiers kinois soit mis en pied. « Le festival sera un cadre idéal pour toutes ces ouvertures et une fête des fermiers associés aux autorités coutumières, car le Plateau de Bateke est un coin où le pouvoir coutumier est bien assis et pose beaucoup de soucis aux fermiers. Le festival pourra être un canal, un moyen pour les réconcilier, les mettre ensemble, avec l'appui de l'autorité publique, car il y a des conflits des terres très vifs, certains cessent d'être fermiers à cause d'un problème de terre, d'autres les deviennent après avoir reçu des terres en cadeau », a-t-il martelé.

Ingénieur en électricité industrielle, technicien du développement rural et

concepteur et élaborateur des projets de développement, Tito Banewa Bokosola est un acteur social, promoteur d'un établissement scolaire privé, le Collège de la République au quartier Yolo-Sud dans la commune de Kalamu à Kinshasa qui va organiser les enseignements à partir du cycle maternel jusqu'en sixième des humanités avec des options latin-philo, biologie-chimie, pédagogie, commerciale, électricité, mécanique générale, hôtellerie et hôtellerie d'accueil, en plus d'un centre de formation professionnelle et d'apprentissage. C'est en 2009 à Bikoro dans l'ex-province de l'Equateur où il a érigé une plantation des cacaoyers qu'il a eu l'idée de fonder l'ONG "Casques verts", idée qu'il va concrétiser en 2014. Le but a été de réunir les planteurs autochtones et indépendants, propriétaires des vastes hectares et des productions des divers produits, mais très pauvres et misérables à Bikoro. Au cours d'un voyage en Côte d'Ivoire où il s'était rendu pour expérimenter la culture du cacao, il avait constaté que les fermiers ivoiriens étaient très riches, alors que les Congolais de Bikoro sont très pauvres. Il a pris l'option de les sortir de leur torpeur et leur pauvreté à travers la Coopérative de développement rural et agricole « Casques verts ».

Martin Engimo

## BELGIQUE

## L'ULB va restituer à la RDC des restes humains issus de la période coloniale

L'Université libre de Bruxelles (ULB) s'est engagée à restituer à l'Université de Lubumbashi (Unilu), d'ici à 2025, une dizaine de crânes de Congolais datant de la période coloniale, indique un communiqué de presse diffusé par l'université belge le jeudi 15 octobre.

En 2019, explique-t-on, l'ULB avait organisé un colloque, fruit d'une longue réflexion, sur la question des restes humains issus de la période coloniale conservés au sein des universités. L'université a poursuivi son action en signant une convention avec l'Unilu portant sur la restitution de restes humains issus de la période coloniale. « Dans le contexte d'émergence de nouvelles disciplines scientifiques durant la seconde moitié du XIXe siècle, l'anthropologie, comme d'autres champs scientifiques, s'est dotée de collections scientifiques pour la recherche et l'enseignement. Parmi celles-ci, certaines pièces furent récupérées ou acquises lors des premières étapes de la colonisation du Congo, dans le contexte du développement de l'anthropologie raciale », indique le communiqué de presse.

Des corps ou des parties de corps d'habitants des territoires aujourd'hui situés en République démocratique du Congo ont ainsi été « acquis » et transportés en Belgique par des militaires ou des colons belges avant de rejoindre des collections d'anthropologie des universités, indique la note. Certains crânes font partie de



Vue d'un crâne issu du Congo

collections d'anthropologie physique que des médecins et scientifiques proches de l'ULB ont constituées à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle.

### Une convention entre les deux universités

L'ULB, fait-on savoir, a entamé un processus d'étude de ces « collections » au regard des conventions muséales internationales tout en s'interrogeant sur le devenir de telles pièces au sein des collections universitaires, en tenant compte des enjeux scientifiques et juridiques, mais aussi politiques et moraux que cela implique. Annemie Schaus, rectrice de l'ULB, a déclaré : « le devenir des crânes hébergés

à l'ULB ne pouvait échapper au débat plus global de la restitution de restes humains prélevés sur les terres des anciennes colonies à la faveur de régimes coloniaux qui sévissaient à l'époque. Une approche digne et respectueuse de ces restes humains s'imposait. Dans le contexte juridique international d'affirmation d'un droit au rapatriement des restes humains, l'ULB et l'Unilu ont mis dès lors leur longue et fructueuse collaboration à profit pour développer une convention de restitution à la disposition de l'Unilu. L'ULB est en effet partenaire de l'Unilu depuis sa création il y a un peu plus de 60 ans. Le choix de l'Unilu s'imposait donc d'autant plus

que l'ULB et l'Unilu ont également conclu un partenariat privilégié en 2018 ».

Gilbert Kishiba Fitula, recteur de l'Unilu, a déclaré : « La restitution des biens culturels conservés en Europe est une question complexe dont la concrétisation se situe au niveau des États. Les universités sont appelées à jouer le rôle de déblayage de terrain à travers des recherches scientifiques d'envergure et des workshops de réflexion sur la question, car les restes humains, en l'occurrence les crânes de nos ancêtres engrangés dans les musées européens témoignent des épisodes douloureux de l'histoire coloniale. Leur restitution aux Congolais constitue un impératif éthique qu'il convient de saluer comme une étape décisive, à la fois pour la réappropriation des pans occultés du passé, et pour une coopération scientifique débarrassée du poids du passé. »

### Mise en place d'une plateforme scientifique

Au-delà de la convention, indique le communiqué, l'Unilu se propose, avec le concours de l'ULB et d'autres universités partenaires, de mettre

en place une plateforme scientifique-académique pilote de réflexion sur la question de la restitution des biens culturels ainsi que des restes des corps humains conservés dans les musées et institutions européens et d'ailleurs. Cette plateforme aura pour objectifs de récolter et d'analyser les discours sur l'opportunité de la restitution des biens culturels à la RD Congo ; de valoriser les pratiques existantes et renforcer les possibilités des institutions muséales, des communautés et des acteurs de la société civile pour conserver, valoriser et diffuser les éléments de leur patrimoine ; d'offrir des outils pour la réappropriation par les Congolais et les Européens de la dimension historique du phénomène des transferts des restes humains vers l'Europe, couplé avec le transfert de biens culturels et le pillage de ressources naturelles de la RD Congo sous le signe du travail forcé ainsi que de développer, avec les acteurs et actrices venant des deux continents, une réflexion sur la nécessité et la légitimité de la restitution à l'Afrique en général et à la RD Congo en particulier des biens spoliés autrefois pendant la période coloniale.

Patrick Ndongidi

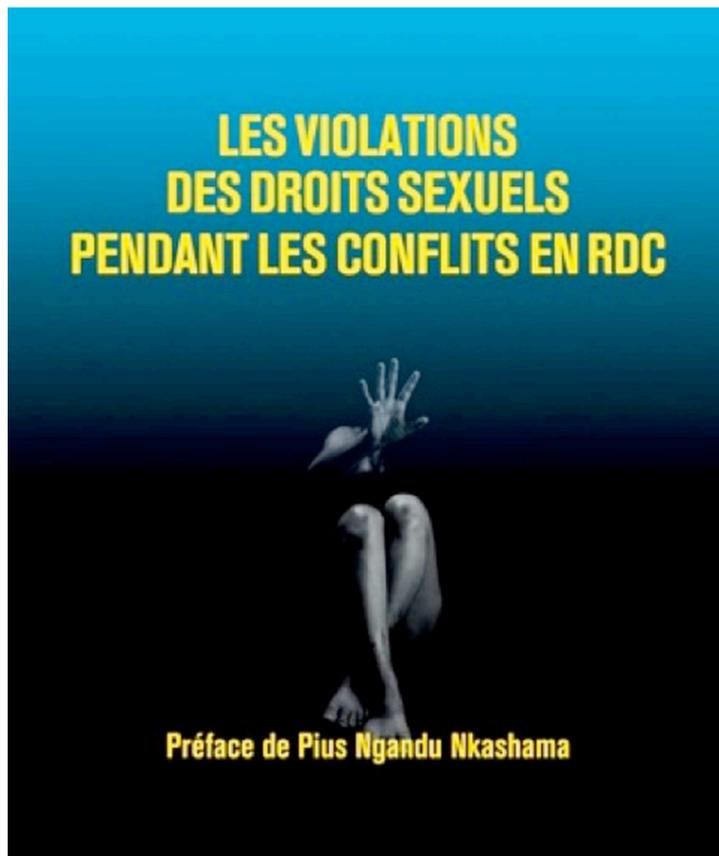
## NOUVELLE PARUTION

# Joseph Mutombo Wa Baya écrit "Les violations des droits sexuels pendant les conflits en RDC"

Préfacée par Pius Ngandu Nkashama, l'étude de Joseph Mutombo Wa Baya publiée chez L'Harmattan, ce mois d'octobre, examine les faits qui se sont produits dans l'est du pays entre 2005 et 2015.

Titulaire d'un doctorat en « Protection des droits de l'Homme » de la Western Cape University (Afrique du Sud), Joseph Mutombo Wa Baya est naturellement sensible à la situation chaotique qui prévaut depuis plus d'une décennie dans l'est de la RDC, comme le dénonçait déjà le Rapport Mapping en 2010. Plus récente, l'étude de l'auteur sur Les violations des droits sexuels pendant les conflits en RDC s'est tout particulièrement penchée sur celles observées entre 2005 et 2015. Qui plus est, avec le triste constat qu'elles sont « décrites comme les pires au monde » sans pourtant que la communauté internationale ne s'en émeuve vraiment.

Dans Les violations des droits sexuels pendant les conflits en RDC, le défenseur des droits de l'Homme déplore que « la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants est systématiquement répandue » dans l'Est. Le Dr Denis Mukwege qui



La couverture du livre (DR)

en est le malheureux témoin à l'hôpital de Panzi n'a d'ailleurs de cesse de dénoncer les affres de ces actes perpétrés de manière récurrente dans la région « par des groupes armés, et de plus en plus aussi par des civils », comme le précise ici Joseph Mutombo. Il a du reste la certitude que « la poursuite des auteurs des infractions sexuelles devrait contribuer à la réduction de ces infractions ». Cependant, il est au regret de constater que l'on est bien loin du compte vu que « le gouvernement congolais s'est réellement peu occupé de tels cas » et en fait lui-même les frais. Aussi, soutient l'auteur, l'impunité en résultant se dresse en obstacle pour le gouvernement et dès lors « le rend incapable de prendre des mesures concrètes pour poursuivre les auteurs des crimes ».

Au vu des nombreux obstacles qui s'opposent à la réussite de la poursuite des auteurs des

infractions sexuelles dans l'est de la RDC, Joseph Mutombo évoque la nécessité d'établir une juridiction exceptionnelle. Elle aura le mandat, soutient-il, de « fournir un minimum de conditions susceptibles d'être utilisées par les procureurs et ainsi augmenter l'accès des victimes à la justice ». Ladite juridiction, explique l'expert en droits de l'Homme, est indispensable à l'application des instruments internationaux de la justice, affirmant haut et fort qu'elle « ne sera possible » qu'au travers d'elle. En sus, il garde aussi l'intime conviction que ce besoin est d'autant plus légitime que « les victimes de la violence sexuelle auront plus de confiance dans une juridiction qui fonctionne vraiment ». Ce serait l'effort à consentir « pour qu'elles atteignent la paix ».

Nioni Masela

## LINAFOOT/LIGUE 1- 4E JOURNÉE

## V.Club et Maniema Union gagnent, DCMP accroché

Il y a eu des affiches intéressantes, le 14 octobre, dans le cadre de la quatrième journée de la 26e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Au stade des Martyrs de Kinshasa, l'AS V.Club a battu la Jeunesse sportive de Kinshasa par deux buts à zéro. Deux défenseurs, Ernest Luzolo Sita à la 39e minute, et Djuma Shabani à la 86e minute (sur penalty consécutif à une faute d'un défenseur de la JSK sur Glody Lilepo dans la surface de réparation) ont signé les deux réalisations des Dauphins Noirs face à une équipe de Jeunesse sportive de Kinshasa conduits par des vieux briscards comme Tychique Ntela (ancien de V.Club), Trésor Salakiaku (ancien de Mazembe), ou encore Ilonga Ilifo « Guerrier ». C'est la deuxième victoire de V.Club en deux sorties.

Alors que V.Club empochait les trois buts de la victoire à Kinshasa, au stade de l'Unité de Goma dans la province du Nord-Kivu, le Daring Club Motema Pembe (DCMP) n'a pas réussi à battre le club local de Dauphin Noir. Zéro but partout a été le résultat de cette rencontre qui semble pousser les Immaculés de Kinshasa au porte d'une crise. En effet, le club

vert et blanc qui s'oppose ce samedi au FC Renaissance du Congo dans un derby fratricide effectuée un début de saison assez dramatique avec deux matchs nuls et une défaite (face à Maniema Union zéro but à un).

Ce même mercredi en première rencontre au stade des Martyrs, l'AS Maniema Union s'est imposée face au Racing Club de Kinshasa (RCK) par la petite mais précieuse marque d'un but à zéro. Le leader technique du club de Kindu, Mercey Ngimbi, a été l'auteur de l'unique but de la partie à la 32e minute. C'est sa deuxième réalisation de la saison. Et c'est la deuxième victoire de Maniema Union en quatre sorties à Kinshasa. Au stade TP Mazembe de Lubumbashi, le CS Don Bosco et SM Sanga Balende se sont départagés les points après un nul d'un but partout. Le buteur maison du club de Mbuji-Mayi, Lusiela Mandé, a ouvert la marque pour les Anges et Saints du Kasai oriental dès la 4e minute après un corner tiré par Bukasa Bakangila mal apprécié par le gardien de



V.Club victorieux de la JSK

but Idriss Mubobo. Mais le jeune Malien de 19 ans prêté aux Salésiens par Mazembe, Fily Traoré, a égalisé sur penalty avant la pause, sur une faute d'un arrière de Sanga Balende sur Isaka Boka. En deuxième période, Don Bosco, entraîné par Johan Curbilié, pouvait même inscrire le deuxième but, mais le score n'a plus bougé jusqu'à la fin de la partie.

### Classement

Maniema Union a provisoirement

pris la tête du classement avec huit points engrangés en quatre matchs. Le FC Renaissance du Congo est deuxième avec sept points en trois matchs livrés. V.Club occupe la troisième place avec six points en deux sorties. Blessing compte trois points en une rencontre livrée car le résultat de son match contre Mazembe (zéro but partout) a été suspendu après la plainte introduite par Mazembe pour un joueur qui ne serait pas en

règle.

Lupopo compte trois points après un match livré. DCMP a deux points en trois sorties. Dauphin Noir, battu par Blessing, a cependant grappillé un point avec le match nul contre DCMP. Simba de Kolwezi, Jeunesse sportive Groupe Bazano, Racing Club de Kinshasa, Jeunesse sportive de Kinshasa, Rangers de Kinshasa, Don Bosco, et Sanga Balende ont chacun un point.

Martin Engimo

## PAIX ET SÉCURITÉ

## Le forum de Tunis va baliser la voie du processus démocratique en Libye

Les Nations unies, les dirigeants d'Afrique et d'ailleurs, ainsi que les institutions internationales ne sont pas de tout repos pour chercher à résoudre la crise libyenne. En effet, après plusieurs rencontres, dont celles de Berlin (Allemagne), d'Oyo (Congo), du Caire (Egypte) et de Montevideo (Uruguay), la capitale tunisienne va abriter, fin octobre, de nouvelles négociations visant à sortir le pays du chaos.

Le dialogue de Tunis débutera, le 26 octobre, par visioconférence, et se poursuivra début novembre. Il réunira, en présence du président du Comité de haut niveau de l'UA sur la Libye, Denis Sassou N'Guesso, de nombreux membres du Parlement de Tobrouk (est) et du Haut Conseil d'Etat (ouest), ainsi que des participants sélectionnés par l'ONU, représentant la diversité du pays.

Considéré comme l'aboutissement des différentes médiations menées par les Nations unies et la Communauté internationale pour trouver une solution politique et durable à la crise en Libye, ce forum doit faire l'état des lieux des consultations précédentes, afin de baliser la voie vers le démarrage effectif du processus démocratique dans le pays. Selon Stephanie Williams, émissaire par intérim des Nations unies en Libye, les assises de Tunis visent à « dégager un consensus sur un cadre de gouvernance unifié et des arrangements qui conduiront à l'organisation d'élections ». « L'ob-

jectif de cette réunion est d'arriver à des élections nationales », précise-t-elle, alors que la Libye est déchirée entre deux autorités rivales : le Gouvernement d'union nationale (GNA) dans l'Ouest, basé à Tripoli et reconnu par l'ONU, et un pouvoir incarné par Khalifa Haftar, homme fort de l'Est.

Concrètement, le forum politique libyen devra confirmer la création d'un nouveau conseil présidentiel, un gouvernement d'union nationale avec un nouveau Premier ministre et la constitution d'une armée véritablement nationale, points consensuels arrêtés lors des réunions antérieures.

## Le pétrole et la sécurité au cœur de la rencontre

Ce qui pourrait être le début d'un processus démocratique avec à la clé, l'adoption d'une nouvelle Constitution permettant de créer le poste de chef de l'Etat qui n'existe pas en Libye. S'y ajoute l'adoption d'un code électoral et d'une commission électorale, afin d'organiser



L'émissaire par intérim des Nations unies en Libye

dans un délai raisonnable des élections présidentielle et législatives incontestables.

Parmi les points qui seront au cœur des négociations figurent les questions liées à la gestion du pétrole ainsi que celles d'ordre sécuritaire, qui pourraient aboutir à la dissolution des différentes milices et au rap-

patriement des mercenaires recrutés par les deux camps. Dans cette perspective, le peuple libyen s'attend à renouer avec la paix et l'unification des institutions du pays, et appelle les deux camps adverses à faire des concessions réciproques pour l'intérêt de la nation.

Au sujet de la manne pétrolière,

Michel Scarbonchi, ex-eurodéputé français et proche du maréchal Khalifa Haftar, indique que les récentes discussions ont amené les deux parties à « mettre en place un comité indépendant chargé de la gérer et d'en faire une répartition juste entre les trois régions : la Tripolitaine (au Nord-Ouest), la Cyrénaïque (au Nord-Est), et le Fezzan (Ghadamès au Sud-Ouest) ». « L'argent ne passera plus sous le contrôle de l'ONU et de la Banque centrale libyenne qui est à Tripoli et dirigée par un frère musulman », précise-t-il.

Notons que les dirigeants africains soutiennent que leur continent, longtemps ignoré sur ce dossier géré principalement par l'ONU, est « mieux placée pour faire avancer la paix en Libye ». L'Afrique souhaite un renforcement de la collaboration avec l'instance onusienne en vue de résoudre le conflit libyen. Pour l'UA, il n'y aura pas de paix en Libye tant qu'elle n'aura pas de mainmise sur la situation dans ce pays.

Nestor N'Gampoula

## AFFAIRES

## Point sur la visite du Cepad en France

À la veille du retour à Brazzaville des membres du Centre de prospective pour le développement (Cepad), Jean-Éric Djendja, spécialiste des questions de coopération internationale et de développement, et Ignace Ngakala, spécialiste de l'organisation des entreprises, ont répondu aux questions des chasseurs de l'information.

Le 13 octobre à Paris, à la question d'usage : « Comment s'est passée la mission en France ? », Jean-Éric Djendja et Ignace Ngakala ont affiché leur satisfaction et sont revenus sur les grandes lignes de la mission que nous considérons de lobbying du Cepad, conduite par Michel Ngakala, président de la Conférence générale du Cepad, sous l'autorité du ministre d'État, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille public, du 30 septembre au 9 octobre 2020, avec la participation du ministre délégué au budget, Ludovic Ngatsé. Préparée avec l'implication du service économique de l'ambassade de France au Congo, cette mission s'est tenue dans le cadre du partenariat établi entre le Cepad et le Club PPP de Paris relativement à la participation du Congo aux assises des treizièmes Rencontres internationales des partenariats publics – privés. Elle s'est effectuée en prélude à la tenue des assises du « Symposium sur les partenariats publics – privés en République du Congo », qui pourrait se tenir à Brazzaville, en décembre prochain.

De ce fait, la délégation du Cepad a également été invitée à prendre part à la quatrième édition de la « Conférence de Paris – InfraWeek », organisée conjointement par Europlace et le ministère français de l'Économie, des finances et de la Relance, à Paris – Bercy, aux côtés de la délégation de la Cémac, conduite par Gilbert Ondongo, président du comité de pilotage du Prof-Cémac.

Le ministre d'État en charge de l'Économie du Congo et ses homologues Ludovic Ngatsé en charge du budget,



Cepad, mission octobre 2020 en France, à la sortie de l'une des rencontres à Bercy au ministère des Finances/Crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Image

ainsi que Ingrid Ebouka-Babackas, en charge du Plan, ont ainsi pu intervenir à tour de rôle au cours d'une des tables rondes virtuelles des e-rippp.

Pour Jean Eric Djendja, la démarche entreprise par le Cepad, avec le concours de son partenaire, s'est enrichie et consolidée. Elle se structure désormais autour de trois composantes essentielles et complémentaires.

La première, c'est la tenue du symposium sur les PPP à Brazzaville, possible en décembre prochain. La deuxième, c'est l'appui à l'institution du cadre institutionnel et stratégique des PPP au Congo, adapté au contexte congolais et répondant aux exigences du mécanisme à l'international. Enfin, la troisième est l'appui à la mise en œuvre pilote des projets intégrateurs et fédérateurs, identifiés comme prioritaires par le gouvernement, sanctionnée par une évaluation, aux fins d'une meilleure capitalisation des acquis de cette expérience pilote et de la valorisation du modèle.

## L'équipe du Cepad a également pris part à plusieurs autres rencontres formelle et informelle

En marge de l'agenda de participation à chacun des deux rendez-vous internationaux, l'équipe du Cepad a également pris part à plusieurs autres rencontres formelle et informelle avec les décideurs publics, partenaires

techniques et investisseurs potentiels ciblés, à cet effet.

« C'est une note de satisfaction, pour cette mission. J'estime que nous avons été pertinents et rassurants pour permettre à nos interlocuteurs de se convaincre de l'utile nécessité d'accompagner le Congo dans cette démarche », a dit Jean Éric Djendja qui s'est beaucoup investi dans l'établissement et le renforcement des partenariats entre institutions, collectivités territoriales, opérateurs économiques et producteurs paysans du Congo et de France.

Ignace Ngakala a souligné l'importance du mixte caractéristique de la délégation congolaise, dont les décideurs publics, la chambre de commerce et d'industrie de Brazzaville représentée par son président et le Cepad. Ce mixte constitue un atout pour la suite de la démarche.

L'objectif affiché est de sensibiliser les acteurs publics et privés congolais au sens, aux enjeux et aux spécificités de ce nouveau mécanisme innovant du financement des investissements publics. « A l'issue de ces ateliers, proposer un cadre juridique et d'investissement PPP adopté par les parlementaires congolais et pouvant servir, par la suite, de cas d'École pour la sous-région de la CEMAC », a confié Ignace Ngakala.

Marie Alfred Ngoma

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## L'ONU appelle à la solidarité des pays pauvres

« Soyez solidaires des pauvres du monde », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, célébrée le 17 octobre.

Selon le patron de l'ONU, la pandémie de coronavirus représente « une double crise pour des personnes les plus pauvres du monde. Tout d'abord, ce sont elles qui courent le plus grand risque d'être exposées au virus et qui ont le moins accès à des soins de santé de qualité ».

« Deuxièmement, des estimations récentes montrent que la pandémie pourrait plonger jusqu'à cent quinze millions de personnes, dans la pauvreté cette année, la première augmentation depuis des décennies. Les femmes sont les plus exposées, car elles risquent davantage de perdre leur emploi et ont moins de chances de bénéficier d'une protection sociale », a expliqué António Guterres Guterres.

Par ailleurs, le secrétaire général des Nations unies a souligné la nécessité de déployer, en ce moment, des efforts extraordinaires pour lutter contre la pauvreté. Comme la pandémie exige une action collective forte, il a appelé les gouvernements à accélérer la transformation économique en investissant « dans une reprise durable ».

En outre, les pays ont besoin d'une « nouvelle génération de programmes de protection sociale », qui couvrent également les travailleurs évoluant dans l'économie informelle. « Faire cause commune est le seul moyen de sortir de cette pandémie en toute sécurité », a déclaré le secrétaire général.

« En cette Journée internationale pour l'élimination de

la pauvreté, soyons solidaires avec les personnes vivant dans la pauvreté, tout au long de la pandémie de Covid-19 et au-delà », a-t-il indiqué.

Cette année, le thème de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté met l'accent sur la justice sociale et environnementale pour tous. Alors que des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la pauvreté matérielle, les succès, selon l'ONU, ont été « plus lents dans la lutte contre les autres dimensions importantes, notamment les conséquences environnementales de plus en plus importantes ».

En effet, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont souvent les plus touchées par les changements climatiques et environnementaux. Alors qu'elles agissent déjà pour résister à la misère, aujourd'hui, elles font également face aux conséquences de ces nouveaux défis. Cependant, estime l'ONU, « leurs efforts et expériences passent souvent inaperçus ; leur capacité à poser des actes positifs est ignorée et leur voix n'est pas entendue, notamment dans les instances internationales ».

L'ONU a également noté que ces personnes font face à de nombreuses discriminations, notamment : des conditions de travail dangereuses; des conditions de logement insalubres; des carences en aliments nutritifs; un accès inégal à la justice; une absence de participation politique, et un manque d'accès aux soins de santé.

Yvette Reine Nzaba

## TRAITEMENTS CONTRE LA COVID-19

## Quelques avancées, pas de panacée

Efficacité des corticoïdes, mais seulement dans les cas graves, inutilité de l'hydroxychloroquine ou d'antiviraux utilisés contre le virus du sida... On y voit aujourd'hui plus clair sur les traitements contre la Covid-19, même si leur palette reste limitée. Etat des lieux.

**Ceux qui marchent**

**Dexaméthasone (et corticoïdes).** C'est le seul traitement qui a permis de réduire la mortalité due au Covid-19, même si cela n'est vrai que pour une catégorie de patients (les cas sévères qui nécessitent l'administration d'oxygène). Pour ces malades-là, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Agence européenne du médicament (EMA) recommandent depuis septembre la dexaméthasone. Elles se basent sur les conclusions d'une vaste étude britannique, Recovery. En revanche, la dexaméthasone ne doit pas être donnée au début de la maladie, car elle abaisse les défenses immunitaires. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle est efficace chez les patients sévèrement atteints : elle réduit l'emballage du système immunitaire responsable de l'inflammation caractéristique des formes graves.

Au-delà de la seule dexaméthasone, des travaux ont montré que les autres médicaments de la même famille, les corticoïdes, permettaient de réduire de 21% la mortalité au bout de 28 jours chez les patients atteints du Covid-19 sévère. Un constat qui a conduit l'OMS à recommander «l'usage systématique des corticoïdes chez les patients atteints d'une forme sévère ou critique».

**Remdesivir.** Cet antiviral initialement développé contre la fièvre hémorragique Ebola réduit légèrement la durée de rétablissement

des malades de Covid-19 hospitalisés (de 15 à 11 jours en moyenne). Mais le Remdesivir n'a pas prouvé de bénéfices en termes de réduction de la mortalité, comme l'a réaffirmé une autre étude menée dans plus d'une trentaine de pays avec le soutien de l'OMS. Le médicament «semble n'avoir que peu ou pas d'effet sur les patients hospitalisés pour la Covid-19, si l'on en croit les taux de mortalité, de début de la ventilation ou de durée de l'hospitalisation», affirme cette étude. Vendu par le laboratoire Gilead sous le nom commercial de Veklury, il est devenu le 3 juillet le premier médicament contre la Covid à recevoir une autorisation de mise sur le marché européen conditionnelle.

Pour autant, il suscite plus d'enthousiasme en Amérique du Nord qu'en Europe.

**Anticoagulants.** Comme les corticoïdes, ils sont utilisés chez les patients les plus gravement atteints. Le but est d'éviter la formation de caillots de sang, l'une des complications graves du Covid-19.

**Ceux qui ne marchent pas**

**Hydroxychloroquine.** C'est le médicament qui a fait couler le plus d'encre depuis le début de la pandémie, car il est devenu l'enjeu d'un débat politique. L'un de ses principaux défenseurs a été le président américain Donald Trump. Chez les scientifiques, c'est le controversé

professeur français Didier Raoult qui défend bec et ongles ce médicament, utilisé selon les pays comme traitement du paludisme ou de maladies auto-immunes. Mais les études ont tranché : l'hydroxychloroquine n'est pas efficace contre la Covid-19. Ce constat a surtout été nourri par l'étude Recovery, qui a montré début juin que cette molécule ne réduisait pas la mortalité. L'hydroxychloroquine n'a d'ailleurs pas fait partie des traitements administrés à Donald Trump quand il a contracté la Covid-19. Cette saga a toutefois été marquée par un scandale académique : début juin, la revue The Lancet a dû retirer une étude critique sur l'hydroxychloroquine à cause de forts soupçons de fraude. Ce scandale a conforté l'opinion des farouches partisans de ce médicament malgré les évidences qui s'accumulent.

Lopinavir-ritonavir. Utilisée contre le virus du sida, l'association de ces deux médicaments n'est pas efficace chez les patients hospitalisés pour la Covid-19.

Là encore, c'est l'essai Recovery qui a permis d'aboutir à cette conclusion dès le 29. Commercialisée sous le nom de Kaletra, l'association lopinavir-ritonavir ne permet de réduire ni la mortalité ni les risques d'être placé sous ventilation artificielle, selon les résultats de Recovery. Ce traitement ne raccourcit pas non plus la durée d'hospitalisation.

**Ceux en cours de test**

**Anticorps de synthèse.** Ces an-

ticorps dits «monoclonaux» sont fabriqués en laboratoire. Injectés en intraveineuse, ils sont censés épauler le système immunitaire pour neutraliser le coronavirus. Donald Trump a lui-même reçu un traitement expérimental de ce type, fabriqué par la société de biotechnologie américaine Regeneron. Après des résultats préliminaires encourageants, ce traitement va maintenant être testé à grande échelle dans le cadre de l'essai Recovery.

Plasma. Il s'agit de transfuser à des malades du plasma (la partie liquide du sang) prélevé sur des personnes auparavant contaminées mais désormais rétablies, afin qu'ils bénéficient de leurs anticorps. Selon certaines études, ce traitement s'est révélé efficace pour traiter le virus Ebola ou le SRAS, qui est de la même famille que le nouveau coronavirus. Mais tous les experts s'accordent à dire qu'il faudrait davantage d'essais cliniques pour comparer le plasma aux soins standard. Cette comparaison est en cours dans le cadre de l'essai Recovery.

D'autres pistes. Parmi les autres traitements testés, Recovery est en train d'évaluer l'efficacité du tocilizumab, dont on espère qu'il pourrait lutter contre le phénomène inflammatoire responsable des cas les plus graves. D'autres pistes sont explorées via des programmes de «repositionnement» : il s'agit de passer en revue des molécules déjà existantes pour voir si elles pourraient être efficaces contre la Covid-19.

Julia Ndeko avec AFP

**Plus de 400.000 cas de contaminations en 24 h dans le monde**

Plus de 400.000 nouveaux cas de contaminations par la Covid-19 ont été annoncés dans le monde sur la seule journée du 15 octobre, un record. Cette augmentation du nombre de cas déclarés dans le monde ne s'explique qu'en partie par la hausse du nombre de tests réalisés depuis la première vague de l'épidémie en mars-avril dans le monde. En Europe, aux Etats-Unis et Canada, le nombre de cas détectés a fortement progressé en une semaine, respectivement de 44% et 17% par rapport à la semaine précédente.

Plusieurs pays européens estiment être entrés dans une deuxième vague de l'épidémie. Le nombre de décès enregistrés reste encore loin des niveaux atteints en avril (plus de 4.000 décès quotidiens étaient alors recensés en moyenne), mais après un ralentissement cet été (moins de 400 décès par jour en juillet), la semaine passée a vu la région dépasser de nouveau une moyenne de 1.000 décès quotidiens. Aux Etats-Unis, où le nombre de cas annoncés avait reflué en septembre, après un pic vers la mi-juillet, les contaminations sont également reparties à la hausse, avec une moyenne de plus de 50.000 nouveaux cas quotidiens ces sept derniers jours, et un pic jeudi à plus de 70.000.

## Le bilan de la pandémie du coronavirus dans le monde

La pandémie du nouveau coronavirus a fait au moins 1.099.509 morts dans le monde depuis son apparition en Chine.

Plus de 38 965 020 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie, dont au moins 26.884.800 sont aujourd'hui considérés comme guéris. Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations.

Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées. Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les États-Unis avec 1103 nouveaux morts, l'Inde (895) et le Brésil (713).

Les États-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 217 717 décès pour 7 980 899 cas recensés. Au moins 3 177 397 personnes ont été déclarées guéries. Après les États-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 152 460 morts et 5 169 386 cas, l'Inde avec 112 161 morts (7 370 468 cas), le Mexique avec 85 285 morts (834 910 cas), et le Royaume-Uni avec 43 293 morts (673 622 cas). Parmi les pays les plus durement touchés, le Pérou est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 102 décès pour 100 000 habitants, suivi par la Belgique (89), la Bolivie (72), l'Espagne (72).

La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 85 646 cas (24 nouveaux entre jeudi et vendredi), dont 4 634 décès (0 nouveaux) et 80 759 guérisons.

L'Amérique latine et les Caraïbes totalisaient vendredi à 11H00 GMT 375 883 décès pour 10 328 038 cas, l'Europe 247 191 décès (7 031 700 cas), les Etats-Unis et le Canada 22 416 décès (8 172 629 cas), l'Asie 156 870 décès (9 515 465 cas), le Moyen-Orient 52 033 décès (2 268 148 cas), l'Afrique 39 115 décès (1 616 057 cas), et l'Océanie 1 001 décès (32 992 cas).

AFP

## PARUTION

## « Le féticheur, l'alchimie des noms et des nombres » d'Eugénie Mouayini Opo

Publié en juillet aux éditions Les Impliqués, « Le féticheur, l'alchimie des noms et des nombres » porte sur le monde des médiums, celui des féticheurs et/ou marabouts chez le peuple téké. Au-delà du mysticisme qui entoure leurs travaux, cet ouvrage montre que ce sont des hommes et des femmes qui ont acquis des connaissances, uniquement accessibles aux initiés.

Guidée par la soif d'apprendre et la curiosité incessante à explorer d'autres mondes inconnus, Eugénie Mouayini Opo vient d'enrichir la littérature congolaise avec un ouvrage qui partage les richesses et les valeurs des traditions ancestrales sur ce qui se rapporte à la croyance aux forces « invisibles ». Dans « Le féticheur, l'alchimie des noms et des nombres », l'auteur nous fait découvrir le sens caché de l'un des pans de la culture téké en République du Congo. C'est une investigation épistémologique du monde de ceux qui pratiquent les sciences cachées dites occultes pour les non-initiés.

L'ouvrage de 122 pages est présenté en deux grands chapitres dont le premier est essentiellement consacré à la compréhension des pratiques des féticheurs telles leur identité, leurs fonctions, instruments de travail, rituels, etc. Dans cette même section, l'auteur fait un clin

d'œil à la connaissance des divinations, à savoir : médium voyant « Ngah-Li-Mouni », voyante « Mâ-Ngah », devin guérisseur « Nganga Dzambé » ; ainsi que des procédés auxquels ils recourent tels les coquillages (cauris et dzeke), la transe, l'exorcisme et les rêves. Aussi, elle montre le lien entre les noms, leurs significations et leurs impacts sur la vie de ceux qui les portent. C'est pourquoi, à la page 32, Eugénie Mouayini Opo souligne que « les noms occupent une place prépondérante dans le travail des féticheurs, marabouts et autres médiums, car toutes les incantations se font autour du nom ».

Le second chapitre intitulé « L'alchimie des noms et des nombres » s'est appuyé, à titre expérimental, sur un échantillon des chiffres allant de 1 à 35 afin de proposer leur analyse et décryptage, en passant par l'interprétation, suivie d'une mise en garde visant à préserver son porteur d'un certain nombre d'inconvénients.

« Le féticheur, l'alchimie des noms et des nombres » est un récit qui permet aux lecteurs non seulement de comprendre comment le féticheur et le marabout opèrent, notamment pour guérir les « patients », sans pour autant livrer tous les secrets de leur art, mais aussi de



saisir la corrélation entre, d'une part, les noms et les nombres et, d'autre part, l'influence significative tant positive que négative des chiffres liés aux noms que portent les hommes. Une « astro-anthropo-sociologie » qui implique la connaissance des contenus culturels de la cosmogonie africaine.

Selon l'auteur, quand on côtoie cet univers, on se rend compte qu'être féticheur, marabout ou médium n'est pas si étrange ni magique qu'on ne le pense. Il suffit de les fréquenter et d'en être initié pour découvrir les secrets des connaissances qui font d'eux des voyants, féticheurs, marabouts. Dans un langage simple et clair, ainsi que sans prétention, l'ouvrage est une immersion dans ce monde afin d'y découvrir les mystères qui s'y rattachent. Notons qu'Eugénie Mouayini Opo est une femme de lettres. Écrivaine et poète, elle est engagée dans la vie associative et politique du Congo. A son actif, plusieurs ouvrages parus aux éditions L'Harmattan, notamment « Une femme candidate aux élections législatives au Congo-Brazzaville » en 2013 ; « Une rose pour les tirailleurs » en 2016 ; « Voix de sagesse téké » en 2017.

Merveille Atipo

# BRAZZAVILLE CAPITALE DE LA FRANCE LIBRE

UNE MÉMOIRE PARTAGÉE  
27>29 OCTOBRE

2020 ANNÉE - DE GAULLE - À BRAZZAVILLE

## NECROLOGIE

Le vice-Premier ministre Firmin Ayessa ;  
Madame Marie Noëlle Yhomby Opango ;  
Les enfants Yhomby Opango et famille, informent les parents, amis et connaissances, que les obsèques de leur regretté fils, époux, père, le Général Jacques Joachim Yhomby-Opango, ancien président de la République, décédé le 30 mars 2020 à Paris, et mis en terre, à titre provisoire, le 10 avril 2020 au cimetière de Bagneux en France, se dérouleront suivant le programme ci-après :

### Dimanche 25 octobre 2020

-Début de la veillée à Brazzaville (Mpila)

### Mardi 27 octobre 2020

-Exhumation du corps à Paris

### Mercredi 28 octobre 2020

-Dernière veillée à Paris

-Cérémonie Ikanda lendzigui à Brazzaville, à 13 heures

### Judi 29 octobre

Départ de la dépouille mortelle pour Brazzaville par le vol Air France 18 h, Arrivée à Brazzaville, transport de la dépouille mortelle au lieu de la veillée (Mpila)

-Dernière veillée à Brazzaville

-Soirée culturelle - Evocations-Témoignages

### Vendredi 30 octobre

-10h- Cérémonie d'adieu des AET à l'ancien, à la stèle des AET

- 11h- Cérémonie d'Homage de la Nation au Palais des congrès

-13 h-Départ de la dépouille mortelle pour Owando

-14 h-Arrivée à Owando

-Départ pour le lieu de la veillée

-Rituel Otweré

-Suite de la Cérémonie Ikanda lendzigui à Owando

-Soirée culturelle

### Samedi 31 octobre

-8h30 - Dernier recueillement

-10 H-Messe des suffrages

- 12H30-Inhumation au cimetière familial, sis, rue Boundji, Owando

### Lundi 2 novembre

-Conseil de famille à Owando

-Fin de la veillée



## SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU BASSIN DU CONGO

S.F.B.C

Exploitation Forestière, Courtage, Transformation, Agriculture, Elevage, Protection & Sécurité, Prestation des services divers

Dépôt enregistré au numéro : R.C.C.M: 20 – B13 – 00036 du 21/09/2020 POINTE-NOIRE

TEL :(+242) 05 455 73 43

BP : 737

E-mail : [sfbc@gmail.com](mailto:sfbc@gmail.com)

Siège sociale : Immeuble Grande Poste 1<sup>er</sup> Etage Centre-Ville Pointe Noire République du Congo

## GROUPE BASSIKANA

AGRO-FORESTERIE, CULTURE DU BOIS DE TECK, PROMOTION DE L'ECONOMIE VERTE, INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Récépissé N°: 021/MID/DB/SG/DDAT du 02/09/2020

TEL :(+242) 05 036 61 46 / 06 614 21 89

Siège sociale : 56 rue Tandou Kiyangui, quartier 25 Aquarium à Nkayi République du Congo



Avec La Carte Visa LCB Bank,  
faites vos achats sur internet  
en toute sécurité.



- ✓ LCB Bank vous accompagne lors de vos paiements sur internet
- ✓ Vous recevez systématiquement un code de sécurité par SMS
- ✓ Rendez-vous vite dans votre agence la plus proche

# Communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 suite à sa réunion du vendredi 16 octobre 2020

Il s'est tenu le vendredi 16 octobre 2020, de 11h00 à 12h15, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 11<sup>e</sup> réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 11<sup>ème</sup> Rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination nationale.

## I/ - De l'examen du 11<sup>ème</sup> Rapport de la Task Force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a indiqué à la Coordination nationale que la recrudescence de la pandémie de coronavirus Covid-19 se confirme dans plusieurs parties du monde et principalement en Europe occidentale où certains pays déplorent ce qui apparaît comme une deuxième vague de propagation du virus, avec son cortège de mesures restrictives.

Au 14 octobre 2020, le monde comptait plus de 38 millions de personnes contaminées dont 8 millions aux Etats-Unis d'Amérique.

Le nombre de décès causés par la Covid-19 à travers le monde a largement dépassé le million.

Il convient de noter que dans les régions du monde où le nombre de contaminations est reparti à la hausse, celui des décès diminue de façon notable.

### A. Evolution récente de l'épidémie

Au Congo, le reflux de l'épidémie de Covid-19 se poursuit. Cependant, il faut rappeler avec force à nos populations que l'épidémie de Covid-19 n'a pas encore disparu de notre pays. La maladie continue de se propager à Brazzaville et à Pointe-Noire ainsi que dans certaines localités de l'intérieur du pays.

Aujourd'hui, tous les départements du pays sont touchés. Le département des Plateaux, demeuré longtemps sans cas de contamination, compte à ce jour sept personnes déclarées positives au test de coronavirus Covid-19.

Il convient cependant de noter que le nombre de cas graves et le nombre de décès sont en net recul dans notre pays.

La décélération observée au mois d'août se poursuit à un rythme plus rapide. Le nombre de cas positifs révélés par les cinq laboratoires principaux du pays est passé de 2270 en juillet, à 752 en août et 358 en septembre. Pendant les dix premiers jours du mois d'octobre, on n'a compté que 81 cas positifs sur 2808 tests analysés par les laboratoires.

Sur la base de ces statistiques, le Congo est à ce jour à moins de 3% (2,88%) de taux de contamination contre 14,7% en juin et 18% en juillet.

Le constat fait au début de l'épidémie reste valable à ce jour : les sujets de moins de 50 ans sont les plus contaminés (3945 sur 5156 soit 76,51%). Cependant, ils meurent le moins de la Covid-19 (33 sur 92 soit 35,87%). Le plus grand nombre de morts dans cette catégorie de la population se situe dans les tranches d'âge de 40-45 ans (13 décès) et de 45-50 ans (8 décès).

Pour les sujets de plus de 50 ans, le taux de létalité est le plus élevé pour les personnes âgées de plus de 75 ans (10 décès sur 53 personnes contaminées).

La Coordination nationale note avec satisfaction que trois départements (Bouenza, Lékoumou et Pool) n'avaient pas de cas actifs de maladie de Covid-19 au 10 octobre 2020.

Cependant, la Coordination nationale est préoccupée par le pourcentage de cas actifs dans les autres départements de l'hinterland.

La Cuvette compte encore 38 malades sur 54 personnes contaminées. La Cuvette-Ouest en compte 43 sur un total de 55 contaminés (78%) ; la Likouala 15 sur 16 (94%), les Plateaux 7 sur 7 (100%) et la Sangha 70 sur 131 (53%).

La Coordination nationale note que, jusqu'ici, la gestion rigoureuse et prudente de la riposte par les autorités nationales ainsi que le respect par la population des mesures de restriction en vigueur dans notre pays, ont permis que l'épidémie ne flambe pas au Congo. A cet égard, elle remercie les Congolaises et les Congolais pour leur résilience et pour leur patriotisme. Enfin, elle les encourage à poursuivre, et ce au moment où la situation internationale révèle une accélération de la pandémie au niveau mondial.

### B. Point sur les aides internationales

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ondongo a fait un point exhaustif sur les aides (dons et prêts) accordées à l'Etat tant par les partenaires techniques et financiers que par certains Etats.

Au 23 septembre 2020, on a comptabilisé 3 milliards 855 millions fcfa de dons reçus au titre de l'aide internationale.

Deux Etats y ont contribué : 216 millions fcfa pour l'Etat du Canada donnés en soutien au CHU et 150 millions fcfa des Etats-Unis, sous forme de dons en nature, en appui à la riposte contre la Covid-19. Le fonds mondial, l'Agence française de développement et la Banque mondiale (à travers son mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie) arrivent en tête des donateurs avec respectivement 825 millions fcfa, 790 millions fcfa et 776 millions fcfa.

L'OMS a fait divers dons au pays (en nature et surtout sous la forme de services) pour une valeur totale de 414 millions fcfa. La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) a quant à elle fait un don en espèces à l'Etat de 500 millions fcfa sous forme de contribution au budget de l'Etat.

Les prêts accordés par les partenaires financiers internationaux habituels, et ce en relation avec la pandémie de COVID-19, ou les prêts requalifiés en prêts COVID-19, ont été évalués à plus de 72 milliards fcfa (72.678 millions fcfa).

Ils viennent pour l'essentiel de la Banque mondiale (54 milliards 500 millions fcfa dont 30 milliards fcfa pour Lisungi IV et 8 milliards 855 millions pour le projet REDISSE IV) et de la BDEAC (15 milliards fcfa).

Selon les indications fournies par le ministère du Plan, en charge de la relation avec les partenaires techniques et financiers, le total des ressources attendues (dons et emprunts déjà reçus compris) en rapport à la lutte contre la Covid est projeté à plus de 253 milliards (253.769.673.756 fcfa).

L'aide d'urgence du Fonds monétaire international (FMI) et celles qui suivront ne sont pas prises en compte dans la projection faite par le ministère du Plan.

Après avoir pris bonne note de ces données, la Coordination nationale relève que les moyens financiers à mobiliser pour la lutte contre l'épidémie de Covid-19 demeurent importants. Tout en remerciant les Etats donateurs et les partenaires techniques et financiers, la Coordination nationale recommande aux autorités compétentes de poursuivre leur action en vue d'abonder l'ensemble des structures de lutte contre la pandémie dans notre pays, afin de poursuivre la lutte, attendue comme victorieuse, contre le coronavirus Covid-19.

### II/ - Des recommandations de la Coordination nationale

Les recommandations de la Coordination nationale découlent de l'appréciation du contexte épidémiologique national et de l'évolution de la pandémie à travers le monde.

Ainsi, au titre des nouvelles mesures à prendre, la Coordination nationale suggère de :

- Relancer les campagnes de sensibilisation et de prévention pour éviter l'éventuel rebond de l'épidémie, consécutif à la reprise des cours dans les établissements scolaires et universitaires ;
- Renforcer les contrôles exercés par la Force publique et par les dirigeants de toutes les structures accueillant des personnes, portant sur le port obligatoire et conforme du masque ainsi que sur la distanciation physique ;
- Renforcer les contrôles, tests et dépistages aux frontières, au départ comme à l'arrivée, et ce avec toute la rigueur nécessaire, afin d'éviter la propagation de la maladie ;
- S'assurer que la bonne gestion des rentrées scolaire et universitaire, fondée sur les protocoles sanitaires établis, permette d'éviter une flambée de la pandémie dans notre pays et particulièrement au sein de notre jeunesse et des corps enseignant et d'encadrement.

D'autre part, la Coordination nationale recommande la reconduction des mesures ci-après :

- proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours, à compter du 18 octobre 2020 ;
- maintenir le couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, de 23 heures à 5 heures ;
- interdire tout rassemblement de plus de cinquante (50) personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement ;
- exiger le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle ;
- faire observer partout et par tous les mesures barrières ;
- limiter à cinq jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) l'ouverture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire.
- maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ;
- limiter à la stricte intimité la célébration de tous les événements familiaux dans le respect de toutes les mesures de prévention ;
- faire exercer les contrôles sanitaires et ceux de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays ;
- exiger la présentation, à la frontière, d'un test RT-PCR négatif pour tous les passagers au départ du Congo, à l'exception des enfants de moins de onze (11) ans ;
- exiger la présentation, à la frontière, d'un test RT-PCR négatif de moins de 72 heures pour tous les passagers arrivant au Congo, à l'exception des enfants de moins de onze (11) ans ;
- interdire les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, notamment la corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou ;
- interdire l'installation sur la voie et les espaces publics de chapiteaux destinés à accueillir des personnes ;
- faire limiter à dix le nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée du corps, à la morgue, d'un parent décédé, en voie d'inhumation ;
- faire limiter le nombre de corps à inhumer par jour.

Fait à Brazzaville, le 16 octobre 2020

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement.

## PAIEMENT DE LA DETTE INTÉRIEURE

# Un compromis trouvé entre les opérateurs économiques et le Club de Brazzaville

Après quelques semaines de tâtonnement, les syndicats patronaux et le club représentant les banques se sont retrouvés, le 16 octobre, pour tenter de lever les derniers obstacles. Officiellement, les opérateurs économiques pourront se présenter devant les guichets à partir du 21 octobre.



Les deux parties posant après la rencontre/Adiac

Les opérateurs économiques réclamaient cette concertation avec le Club de Brazzaville, le groupement d'intérêt économique mis en place par un groupe des banques BSCA, LCB, BGFI et Écobank. Ils s'inquiétaient des critères sélectifs priorisant les sociétés chinoises créancières des Grands travaux et du taux de décote imposés par le groupe des banques, et surtout de l'absence concertation entre les deux parties.

Le président de l'Union nationale des opérateurs économiques du Congo (UNOC), El hadj Djibril Abdoulaye Bopaka, à l'instar des autres leaders patronaux, se dit soulagé après la rencontre. « Nous pensons que la collaboration s'est établie avec le club de Brazzaville. Il y a beaucoup de questions techniques, notamment sur la décote

et les pourcentages à prélever, que nous allons évoquer lors des prochaines rencontres. Nous devons d'abord regarder ces questions avec le gouvernement, par le biais de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) », a-t-il déclaré.

En effet, le club était représenté à la rencontre par le président de la Chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi, qui a insisté sur la volonté du gouvernement à relancer les activités économiques. Selon lui, ne seront reçues aux guichets que les sociétés ayant pris l'engagement de relancer leurs activités et le taux de décote fixé à 6%. L'opération concerne toutes les sociétés exerçant en République du Congo, quelle que soit la nationalité de leurs actionnaires. « Le processus est simple, l'opérateur économique se présente à la CCA

et auprès du club pour signer les engagements liés au paiement de la dette. L'acceptation des conditions du Club n'est pas obligatoire. Les opérateurs économiques qui peuvent se faire payer en dehors du Club de Brazzaville sont libres de mener leurs démarches. Cependant, le fait d'être pris en charge par le club montre qu'il a accepté ses conditions », a fait savoir le président du Club de Brazzaville, Paul Obambi.

À noter que le groupe des quatre banques s'est engagé à mobiliser environ 300 milliards FCFA, en vue d'apurer une partie de la dette intérieure commerciale estimée à plus de 1800 milliards. Cette phase de paiement ne couvre que les créances auditées des années 2014, 2015 et 2016.

Fiacre Kombo

## AGENCES DE VOYAGES

# Plus de deux milliards FCFA pour valoriser le tourisme domestique

L'association congolaise des agences de voyages et de tourisme (Acavtour) a sollicité, le 14 octobre à Brazzaville, à l'Etat congolais le paiement de deux milliards trois cents millions de FCFA de créances afin de réorganiser et valoriser le secteur du tourisme domestique.

La sollicitation de l'Acavtour fait suite à l'injection par le Club de Brazzaville auprès de l'Etat congolais d'une somme de trois cents milliards afin d'éponger la dette intérieure.

« Nous assurerons notre survie par le tourisme domestique qui implique des investissements plus ou moins légers et efficaces. Au Congo, nous estimons retrouver notre niveau d'avant le Covid-19 entre 2024 et 2025, grâce au développement du tourisme domestique », a indiqué Jean Claude Mobali-Banda, président de l'Acavtour. Toutefois, le tourisme domestique n'a pas assez d'ampleur et, est longtemps restée en marge des autres secteurs d'activité économique du pays. L'enjeu est pourtant d'importance, eu égard à la portée des nouvelles mobilités et aux formes touristiques liant une hybridation compliquée entre intégration de pratiques et l'invention de formes spécifiques.

Au Congo, le secteur du tourisme domestique sous exploité regorge plusieurs atouts : visite des parcs et réserves naturelles, l'éco-aventure avec des explorations, expéditions, tourisme rural, communautaire, solidaire et participatif : échanges avec les populations locales dans leurs activités, participation à la vie des communautés autochtones, découverte, échanges culturels et traditions. L'association congolaise des agences de voyages et de tourisme encourage les gestionnaires de sites de loisirs à s'intéresser aux littorales des fleuves Congo et Mossaka, la construction du musée de Mbé, la valorisation de la route des esclaves pour créer des attractions.

Actuellement, les voyageurs vivent des moments d'incertitude à cause du Covid-19, un fléau qui réduit la productivité des chiffres d'affaires des entreprises et opérateurs touristiques. Les conférences, congrès et foires ont laissé la place aux téléconférences moins coûteuses, sans exigences en terme de protocole sanitaires pour les participants.

Ainsi donc, l'association congolaise des agences de voyages et de tourisme en appelle à l'accompagnement de l'Etat et du système bancaire national.

« Nous vivons et le tourisme subsistera sous une forme inhabituelle dans la durée. Il est clair que nos moyens financiers et la confiance des banques doivent être restaurés. Les impayés de loyers des structures et les impôts, la situation sociale au sein de nos petites entreprises deviennent déplorables », a insisté le président de l'Acavtour.

L'association congolaise des agences de voyages et de tourisme propose de créer et développer des centres de loisirs sains autour de Brazzaville, Pointe-Noire et d'autres villes du pays pour favoriser le tourisme local urbain.

L'Acavtour veut aussi organiser : les campagnes de sensibilisation au tourisme domestique entre 2020-2024, les campagnes gorilles et éléphants de plaine, des expositions sur les potentialités d'implication des agences de voyages et de tourisme ainsi que le congrès de la fédération inter-Etats des syndicats des agences de voyages et de tourisme d'Afrique de l'ouest et du centre.

Fortuné Ibara

## LE FAIT DU JOUR

# Déchirements

La Côte d'Ivoire est-elle sur le point de retomber dans les violences qu'elle a connues les décennies passées ? A deux semaines de l'élection présidentielle du 31 octobre prochain, alors que la campagne électorale en vue de ce scrutin a été officiellement lancée jeudi dernier, la question se pose de savoir comment les acteurs en présence entendent occuper le terrain sociopolitique. Au demeurant, les appels au boycott du vote, lancés par les candidats Henri Konan Bédié et Pascal Affi Nguessan, qui dénoncent un processus électoral vicié, ne sont pas de nature à apaiser un climat politique tendu depuis plusieurs mois du fait des dissensions entre le pouvoir et l'opposition.

Le 16 octobre, le président sortant, Alassane Dramane Ouattara, candidat à sa propre succession, est entré en campagne en demandant à ses partisans de ne

pas suivre « ceux qui ont peur de l'élection ». Une allusion claire à ses deux adversaires cités plus haut. Comme s'il voulait prouver qu'il a le contrôle de la situation, le chef de l'Etat a choisi la ville de Bouaké pour lancer sa campagne électorale. Située dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Bouaké fut la place forte de la rébellion qui ébranla ce pays dans les années 2000. Elle fut menée par un certain Guillaume Soro que l'on disait alors soutenu dans son aventure par le président actuel. En délicatesse avec ce dernier, l'ex-chef de forces nouvelles n'est plus en vue sur la scène ivoirienne. Il rumine son retour au bercail en France où il est retenu en exil.

Sur la liste des candidats au scrutin de la fin octobre figure, outre les trois premiers, Kouadio Konan Bertin. Anciennement proche d'Henri Konan Bédié, il avait en vain sollicité les primaires au

sein du Parti démocratique de Côte d'Ivoire, pour départager les éventuelles candidatures à la présidentielle. C'est donc un dissident libre, si on peut dire, qui peut être un motif de consolation pour Alassane Ouattara. Le candidat Kouadio Konan Bertin avait beau revendiquer être de l'opposition, sa vision des choses est différente de celle portée par Konan Bédié et Affi N'Guessan. Il a refusé de suivre le mot d'ordre de boycott et crédibilise de ce fait, même moyennement, le processus électoral en cours.

Le problème des partisans du boycott est qu'ils l'ont posé à la fin de l'accomplissement de toutes les procédures autorisant leur participation au scrutin. Ils savaient la candidature du président Ouattara « contre-indiquée » comme ils le disent, mais ont tout de même joué le jeu de la compétition politique en déposant les leurs. Ils se

seraient désistés avant la validation de leurs candidatures par la cour constitutionnelle que le chef de l'Etat sortant aurait eu toutes les peines du monde à poursuivre la mise en œuvre du processus. La volte-face de dernière minute de ses concurrents lui fait dire que ces derniers ont peur de perdre.

Tout compte fait, dans la période présente, la grande peur est aussi que les Ivoiriens rouvrent les pages sombres des déchirements qu'ils ont vécus dans leur chair il y a quelques années. Il faut prier que les caravanes de paix menées à travers le pays par les artistes musiciens ivoiriens avant les carnivals politiques qui courent jusqu'au 29 octobre minuit, dans le cadre de la campagne électorale, rappelleront à tous les enfants du pays d'Houphouët Boigny leur devoir de préserver la cohésion nationale comme la prunelle de leurs yeux.

Gankama N'Siah

## 8° SALON AFRICAIN DE L'INNOVATION

## Les créateurs réclament davantage de l'aides

Les appuis financiers, la formation et l'aide à la protection des marques telles sont, entre autres, les demandes exprimées par les participants à la huitième édition du Salon africain de l'invention et de l'innovation technologique (SAIT) qui s'est achevé le 17 octobre à Brazzaville.

Le styliste-modéliste congolais, Éric Kanga, expose ses marques de vêtement made in Congo. Dans son stand coloré des couleurs nationales, on peut découvrir des costumes, des sacs à main homme et femme, des chaussures fabriquées à la main, des cravates, des nœuds papillon et autres accessoires de la mode. Le styliste-modéliste fait partie des rares jeunes créateurs congolais à avoir réussi à vendre leurs marques à l'étranger, notamment lors des expositions de la sape à Tokyo (Japon) en 2015 et 2016.

Comme les nombreux créateurs congolais présents à ce salon, Éric Kanga déplore le manque d'information sur les mécanismes d'obtention des brevets et le programme de promotion des inventions. « Nous sommes des artisans, nous fabriquons pour le public. Il appartient aux pouvoirs publics de mieux accompagner l'industrie de la mode et de nous



Des membres du gouvernement visitant les stands Adiac

faire connaître à travers le monde. En République du Congo, il y a beaucoup de talents qui évoluent dans l'ombre », a-t-il signifié.

Bruno Annam Mboundou produit du thé naturel thérapeutique à base du Moringa oleifera, de l'algue verte, des racines du ginseng coréen et du clou de girofle. Il a introduit une demande d'obtention de brevet en cours de traitement auprès de l'Organi-

sation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Ce thé est un mélange d'antioxydants, de sels minéraux, d'oligoéléments, d'acides aminés, de vitamines hydrosolubles et liposolubles nécessaires pour la régénération et l'aération. La situation des créateurs congolais est loin d'être des cas isolés, puisque l'inventeur centrafricain Thierry Bemolinda recherche toujours des financements pour

développer son système d'autopropulsion d'eau de la source à l'usine de distribution. Pourtant, son invention fascine les visiteurs. Le dispositif consiste à pomper l'eau de source de façon naturelle, sans l'utilisation des méthodes classiques comme le pompage mécanique ou le pompage à l'aide d'un moteur quelconque.

Cette technique de collecte d'eau de la source est moins

coûteuse et permet de résoudre le problème d'accès à l'eau potable en milieu rural. « Nous avons déjà fait l'expérience sur site à Mbaïki, au sud-ouest du pays, et les résultats ont été concluants. J'ai obtenu le brevet l'an dernier. Ce salon me permet d'entrer en contact avec d'autres partenaires de bonne foi qui peuvent appuyer le développement à l'échelle du dispositif. Car, une invention n'est faite pour un pays, mais pour le bien-être de l'humanité », a lancé Thierry Bemolinda.

À noter que cette huitième édition du SAIT a été organisée par l'OAPI, en partenariat avec le gouvernement congolais, sous le thème de la « propriété intellectuelle, innovation et défis sanitaires ». Ce salon vise à faire connaître les meilleurs résultats de recherche-inventions et innovations technologiques permettant la création des entreprises dans les pays membres de l'OAPI.

Fiacre Kombo

## Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 16 octobre 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 16 octobre 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Une seule affaire était inscrite à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des Peuples autochtones ;

Ministère de la Justice et des Droits humains, et de la Promotion des Peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des Peuples autochtones, a rappelé que la pandémie de coronavirus Covid-19 qui sévit dans notre pays a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 30 mars 2020 du président de la République, et ce sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020.

Pour faire face à la progression de la pandémie, la disposition constitutionnelle sur l'état d'urgence sanitaire a fait l'objet de neuf prorogations.

A ce jour, après avis du Comité des experts et au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement, il est nécessaire de reconduire certaines des mesures prises.

Ainsi, en vue de permettre au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des dites mesures, il est indispensable de proroger de nouveau l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur et qui arrive à terme le 17 octobre 2020.

L'article 157 alinéa 3 de la Constitution prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 16h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 16h30.

Fait à Brazzaville, le 16 octobre 2020

Le ministre de la Communication et des Médias,  
porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA/-

## DÉVELOPPEMENT

## Le PD-PAC s'emploie à valoriser la pêche dans les deux Cuvette

Le projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PD-PAC) qui couvre les départements de la Cuvette et Cuvette-Ouest est à pied d'œuvre pour valoriser les activités de la filière à travers la construction des écloséries et d'un complexe moderne de la pêche au village Okombé dans le district de Makoua.

En matière de pisciculture, au niveau des deux départements, le projet s'active en vue de la construction des locaux abritant des écloséries qui constituent la maternité des poissons (alevins, etc.) et des unités de production des aliments de bétail pour les poissons à Tchikapika et à Etoumbi, ainsi que des étangs de 500m<sup>2</sup> chacun dans les districts d'Oyo, Boundji, Owando, Makoua, Ewo, Mbama et Okoyo où la vente de poissons a déjà commencé dans le premier site.

Dans ces districts, a signifié Gatién Ulrich Massengo, spécialiste en animation rurale et genre du PD-PAC, les groupements bénéficiaires dans ce secteur ont été identifiés et le projet procède actuellement à la prospection et à la réalisation des étangs dans les différents sites retenus. A Oyo, le projet appuie l'unité de production et de fabrication des aliments pour les poissons.

Ces deux écloséries et les unités de production des aliments vont approvisionner les éleveurs des districts environnants en alevins et aliments de bétail.

A Etoumbi, c'est le groupement Bana mabelé que pilote Pascal Wossa, qui a été identifié pour loger l'éclosérie et l'unité de production des aliments pour les poissons. « Nous avons fait un travail de dur labeur bien avant que le PD-PAC puisse nous identifier. Nous disposons des champs d'ananas et 12 étangs piscicoles. Nous attendons que les bâtisses finissent pour amorcer la production. C'est la première fois que le nord du pays

bénéficie des structures de ce genre. Nous félicitons le PD-PAC pour avoir identifié notre groupement », s'est réjoui le président du groupement Bana mabelé.

Après la réalisation des étangs, il se pose un défi crucial concernant la gestion des recettes et des stocks. Pour cela « le PD-PAC apporte un appui en aménagement des étangs. De même pour les alevins et les aliments durant 6 mois en attendant la vente. Aussi, il est prévu la formation sur l'itinéraire technique et la gestion. Le projet a développé des outils de gestion qu'il va mettre à la disposition des bénéficiaires pour mieux gérer les recettes, les stocks et les approvisionnements », a expliqué Gatién Ulrich Massengo.

## Un centre moderne de la pêche au village Okombé

Situé à 68 km du district de Makoua, Okombé est un campement des pêcheurs sur l'axe fluvial des districts de Makoua-Ntokou. Le PD-PAC envisage de construire un complexe moderne de pêche sur ce campement avec quatre modules.

Le premier est un complexe frigorifique constitué d'une usine de production de glaces à écailles destinées à la conservation du poisson, de deux chambres froides négative et positive. L'une concerne la conservation de la glace une fois produite et l'autre pour la conservation du poisson qui proviendra des différents sites des pêcheurs.

Le second module est une plateforme de transformation de pois-



Un échantillon des caisses isothermes dans l'entrepôt de l'antenne technique de Makoua

sons (fumage du poisson) sous une forme plus élaborée et améliorée. Le troisième module s'occupe du recyclage des viscères et écailles du poisson pour fabriquer de la farine de poisson qui est utilisable dans l'alimentation animale et piscicole. Le quatrième est un atelier mécanique pour la réparation, la gestion et la maintenance des équipements.

Ce centre va fonctionner avec de l'énergie solaire. Aussi, un forage a été installé pour produire de l'eau potable dans ce centre. Au regard du rythme d'avancement des travaux, le projet entend livrer l'ouvrage aux utilisateurs courant janvier 2021.

En dehors de la construction du centre, le PD-PAC va doter les pêcheurs bénéficiaires de 70 pirogues équipées des moteurs hors-bords. Tout ceci en vue de réduire la pénibilité du travail des pé-

cheurs à la capture du poisson. A en croire Gatién Ulrich Massengo « ces pirogues stockées à Okombé seront bientôt livrées aux bénéficiaires ».

Il y a également 666 caisses isothermes (glacières) qui serviront pour le transport du poisson à l'aide de quatre grosses pirogues fabriquées sur place. A cela s'ajoutent des équipements techniques tels que des filets, des hameçons et autres intrants destinés aux pêcheurs.

En vue d'une gestion durable du centre commercial d'Okombé, le PD-PAC mettra en place un comité de gestion managé par un privé et un comité de développement local pour orienter et contrôler les bénéfices générés.

« Ce sont des entités à caractère communautaire. Des opérateurs économiques qui évoluent dans la contrée et ayant des ac-

tivités liées à la filière qui vont pouvoir assurer la gestion des différents modules... », a-t-il édifié.

Par ailleurs, le projet va mettre un hors-bord à la disposition des acteurs de la pêche et de l'aquaculture du district de Ntokou. Aussi, des motos seront distribués aux animateurs des secteurs de Makoua, Oyo, Mbama, Tchikapika et autres localités. Le PD-PAC est financé par le Fonds international de développement agricole en partenariat avec le gouvernement congolais par le truchement du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Depuis octobre 2019, année de lancement du projet au Congo, l'antenne technique de l'unité de coordination est basée à Makoua. C'est Jean Samba, spécialiste en pêche continentale qui en est le chef.

La rédaction

## AGRICULTURE

## Le gouvernement fait un don aux maraîchers

Le groupement des maraîchers de Brazzaville et d'Igné (Pool), les ménages vulnérables de Mati, ainsi que la Congrégation des sœurs de Saint-Joseph viennent de recevoir des kits agricoles de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao).

Composé des intrants, machines de transformation et autres outils de maraîchage, ce don s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale de l'agriculture, célébrée le 16 octobre sur le thème : « Cultiver, nourrir et préserver ensemble, agir pour l'avenir. »

Au niveau national, l'évènement a été placé sous le thème : « Renforçons la résilience de nos populations face à la covid-19, soutenons les héros de l'alimentation ». D'après le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Henri Djombo, les acteurs du monde rural font preuve de courage en vaquant tant bien que mal à leurs occupations pour garantir la chaîne d'approvisionnement alimentaire, même au moment le plus critique de la pandémie.

Malheureusement, a-t-il poursuivi, « de nombreuses exploitations ont été perturbées et fragilisées, d'autres anéanties et



Vue d'un échantillon du don/Adiac

manquent de ressources pour se relancer. Je sollicite donc les concours multiformes des partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre les actions de riposte alimentaire à la covid-19 ».

De son côté, le coordonnateur du système des Nations unies au Congo, Chris Mburu, a invité les gouvernements à adopter des so-

lutions innovantes reposant sur des preuves scientifiques pour améliorer les systèmes sanitaires. « Les gouvernements doivent s'investir dans des politiques et programmes de protection sociale qui garantissent une sécurité et des revenus décents notamment aux petits exploitants », a-t-il indiqué.

Saluant le geste du gouverne-

ment, le président des maraîchers de Brazzaville a exprimé le besoin de disposer des machines semi-industrielles en vue d'une production à grande échelle.

## Réduire l'impact carbone

Le gouvernement congolais entend renforcer les mesures visant à réduire l'impact carbone sur l'environnement. Un plan d'invest-

tissement pour agriculture climatique-intelligente a été élaboré à cet effet. Ce plan envisage de réduire la déforestation par le développement des cultures industrielles en savane et la mobilisation des partenaires techniques et financiers autour du portefeuille de projets y afférents.

« Il s'agit de résorber les déficits de denrées et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de notre pays », a lancé le ministre de l'Agriculture dans son message relatif à la journée internationale de l'alimentation. Pour lui, dans la conjoncture difficile actuelle, la coopération internationale, ainsi que l'assistance de la Fao, du Fonds international pour le développement agricole et des partenaires financiers restent essentielles pour juguler, à travers des actions concertées et efficaces, les crises majeures que traverse l'humanité.

Lopelle Mboussa Gassia



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (REOI) REOI NO. UNFPA/COG/01/2020

Pour l'actualisation de la base des données des fournisseurs de services et de biens en vue d'une éventuelle mise en place d'accord à long terme (LTA) avec L'UNFPA AU CONGO- BRAZZAVILLE

Madame/ Monsieur,

La Représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en République du Congo souhaite actualiser sa base des données des fournisseurs de biens et services en vue d'une éventuelle mise en place d'accords à long terme (LTA) pour faciliter l'exécution de ses programmes et projets.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est lancée à l'intention de tous fournisseurs de biens et services (compagnies nationales et internationales, consultants, institutions privées et paraétatiques, ONG nationales et internationales, etc.) à manifester leur intérêt pour l'exécution d'éventuels contrats de provision de biens et services sur l'étendue du territoire Congolais.

### ELIGIBILITE:

Seules les candidatures qualifiées dans les domaines et catégories ci-dessous seront notifiées et invitées, en cas de besoin, à participer aux appels d'offres que l'UNFPA aura à lancer.

Toute personne physique ou morale intéressée est priée de fournir en suivant la numérotation et l'ordre ci-dessous, les informations suivantes :

### 1. PROFIL DE LA COMPAGNIE

Fournir les informations suivantes pour démontrer sa capacité organisationnelle, technique et financière à exécuter d'éventuels contrats avec l'UNFPA, ses programmes et projets.

#### 1.1 Immatriculation (pour les compagnies, cabinets et autres)

• Statut, registre de commerce, patente, numéro d'identification unique (NIU), etc.

#### 1.2 Description des services et biens à fournir

• Décrire d'une façon détaillée en mentionnant la qualité du produit ou service selon les normes nationales et internationales (ISO).

#### 1.3 Expérience

• Inclure un tableau récapitulatif des projets/programmes déjà achevés ou en cours d'exécution et des attestations de services similaires rendus.

#### 1.4 Personnels et contacts

• Liste des personnels clés et leurs contacts (téléphone, fax, email, site web). Inclure leurs CV pour des cabinets de consultance, une attestation de localisation et un plan de situation des bureaux.

#### 1.5 Capacité financière

• Comptes financiers 2019 ou liasse fiscale 2019 et dernier rapport d'audit financier (si applicable).  
• Justificatif récent d'un compte bancaire ouvert au nom de la société dans l'une des banques locales (RIB récent accompagné d'une attestation de la banque).

## II. DOMAINES D'ACTIVITES ET EXPERTISE

### II.1 Matériels roulants (vente, location et services connexes)

• Ambulance, véhicules 4x4, voitures (berline), camions, camions avec remorques, motos, pirogues motorisées et non motorisées, hors bords, bateaux, mise à niveau de véhicules (installation de vitrine de protection/sécurité et autres équipements et matériels), etc.

• Fourniture de carburant, huile de moteur, pneus et autres consommables liés aux véhicules.

• Entretien et réparation des moyens roulants.

### II.2 Equipements médicaux, médicaments et autres produits assimilés

• Equipements 1 kits médicaux, blouses médicales et Equipement de Protection Individuelle (EPI), confection de masques de protection contre le COVID-19, fourniture de kits de dignité et d'hygiène (sous-vêtements, lait de toilette, savon, sandales, etc.), fourniture de tests médicaux (VIH, COVID-19, etc.).

### II.3 Communication et services similaires

• Enquête, sondage et recherche:

- Conception-redaction et édition des rapports, études, publication, stratégies politiques, etc.

• Production audiovisuelle :

- Couverture photo/vidéo des activités, scénarisation, montage, production et post production de film-reportage ou film institutionnel de plaidoyer (documentaire et fiction) selon les exigences et orientations de l'UNFPA;

- Spots publicitaires (spots animatiques, jeux de personnage, bandes dessinées, etc.).

• Conception d'identité graphique, proposition de logotype et charte graphique, Édition, Impression et Reprographie de documents :

- Lister les supports, format et caractéristiques types (invitations, chemises à rabats, dépliants, brochures, guides, etc.)

- Logos, t-shirts, casquettes, kakemonos, banderoles, fonds de scène, Chartes graphiques, Invitations, Chemises à rabats, Fact-sheets, Dépliants, Brochures, Stylos, Guides, Signalétiques, Chevalets, Autres gadgets (oriflammes, bracelets, sacs-cadeau, foulards), etc.

• Publication et diffusion de supports :

- Location ou achats d'espaces publicitaires - Grille tarifaire presse quotidienne.

• Innovation (solutions numériques et nouveaux canaux de diffusion).

• Publicité et annonce.

• Fourniture de connexion internet et services mobile.

### II.4 Événementiel

• Restauration et services traiteur.

• Location de salle, location chaises, location de chapiteaux, et autres fournitures et matériels.

• Décoration des salles, sites, stands, etc.

• animateurs, maîtres de cérémonie, hôtesse, etc.

### II.5 Matériels, matériaux et équipements de tout genre (vente ou location)

• Equipement de communication (Radio HF, UHF/NHF, satellite, téléphone, etc.).

• Equipement, fournitures, consommables et logiciel informatique (Serveur, PC, laptop, antivirus, Microsoft Word, Dvd, écran de projection, vidéo projecteur, imprimante, photocopieur, encre, etc.).

• Equipement de sécurité (CCTV, contrôle d'accès, détecteur de métaux et mouvement, porte coulissant etc.).

• Groupes électrogènes.

....Eouture.et..consommables.de,bureau ...

• Mobilier de bureau.

• Autres (à préciser).

### II.6 Compagnies de génie civil et bâtiment

• Construction/Réhabilitation des infrastructures et bâtiments publics et privés (routes, ponts, pistes, forages, hôpital etc...).

• Matériaux de construction et matériels électriques.

• Supervision des travaux de construction et de réhabilitation.

### II.7 Environnement et salubrité

• Gestion et traitement des ordures, gestion de l'environnement, production et gestion de l'énergie renouvelable, eau et assainissement, équipements de salubrité.

### II.8 Transport, hébergement et services connexes

• Livraison de courrier, livraison de matériels divers.

• Transport et dédouanement (transitaire).

• Services de voyages.

• Hébergement (hôtels, auberges, etc.).

### II.9 Services professionnelles (formation, consultation, assistance technique, etc.)

• Gestion des activités génératrices de revenu (SME, Micro finance, Agriculture, Pêches, etc.).

• Formation, renforcement de capacité de l'administration publique, renforcement de capacité de la société civile.

• Renforcement de capacité pour la gestion de catastrophes (naturelles, causées par l'homme) et activités connexes.

• Suivi et Évaluation (des projets de développement et/ou humanitaires).

• Audits (projets, gestion et processus d'exécution des projets de développement).

### 11.10 Autres services

• Assurance, entretien et réparation électrique, maintenance des équipements informatiques, maintenance électroniques et électriques, gardiennage, nettoyage, fourniture de vêtements, menuiserie, etc.

### II.11 Autres informations complémentaires à fournir :

UNFPA Congo

Rue Crampel, en face de la BDEAC (Centre-ville) BRAZZAVILLE-CONGO

Att. Service des Opérations UNFPA

(Une copie électronique du présent Appel à Manifestation d'Intérêt peut être téléchargée sur le site de l'UNFPA Congo : <http://congo.unfpa.org> et sur le site de l'UNGM : <http://www.ungm.org>.)

L'Appel à Manifestation d'intérêt est également disponible à la réception du Bureau de l'UNFPA Congo.)

Cet appel à manifestation d'intérêt n'est pas limité aux nouveaux fournisseurs de biens et services à UNFPA. TOUS les fournisseurs ayant déjà une relation commerciale avec UNFPA sont invités à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt.

II.11 Autres informations complémentaires à fournir :

• Utilisez-vous l'Internet pour vos affaires ?  Oui  Non

• Si oui, l'utilisez-vous pour :

<input type="checkbox"/> Les appels d'offres :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> La recherche d'information :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> La vente en ligne :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> La recherche d'emploi/consultation :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> La commande de marchandises :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Le paiement/transfert d'argent :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

• Si oui : dans un Cybercafé :  à domicile  au bureau

• Si non :

<input type="checkbox"/> Problème de connexion dans ma zone :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Problème d'électricité :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Ne sait pas utiliser un ordinateur :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Ne connaît pas l'Internet :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

• Si oui au point I : Visitez-vous les sites suivants ?

<input type="checkbox"/> UNFPA ( <a href="http://www.unfpa.org">www.unfpa.org</a> )	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> UNFPA Congo ( <a href="http://congo.unfpa.org">congo.unfpa.org</a> )	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> PNUD ( <a href="http://www.pnud.org">www.pnud.org</a> )	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> UNOPS ( <a href="http://www.unops.org">www.unops.org</a> )	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> UNOPS ( <a href="http://www.unops.org">www.unops.org</a> )	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> UNGM ( <a href="http://www.ungm.org">www.ungm.org</a> )	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Autres sites des Nations Unies (à préciser) _____	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

II.6. Disposez-vous d'un :

<input type="checkbox"/> Site Web ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lequel _____
<input type="checkbox"/> Catalogue en ligne ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Votre adresse email :	_____	

Nota Bene:

L'UNFPA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout ou partie de cet appel à manifestation d'intérêt. Tout contrat d'achat de biens et de services résultant de cette requête sera régi par les principes et règlements de l'UNFPA.

Toute personne morale ou physique intéressée est priée de fournir les informations requises au Point I et de donner un détail sur ses domaines d'expertise (Point II) en respectant l'ordre et les numérotations ; et de le transmettre par email à l'adresse [malapet@unfpa.org](mailto:malapet@unfpa.org)

L'UNFPA à l'adresse suivante au plus tard le 4 novembre 2020.

REF. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET NREOIUNFPA/COG/XX/2020

UNFPA Congo

Rue Crampel, en face de la BDEAC (Centre-ville) BRAZZAVILLE-CONGO

Att. Service des Opérations UNFPA

(Une copie électronique du présent Appel à Manifestation d'Intérêt peut être téléchargée sur le site de l'UNFPA Congo : <http://congo.unfpa.org> et sur le site de l'UNGM : <http://www.ungm.org>.)

L'Appel à Manifestation d'intérêt est également disponible à la réception du Bureau de l'UNFPA Congo.)

Cet appel à manifestation d'intérêt n'est pas limité aux nouveaux fournisseurs de biens et services à UNFPA. TOUS les fournisseurs ayant déjà une relation commerciale avec UNFPA sont invités à répondre à cet appel à manifestation d'intérêt.

Fait à Brazzaville, le 05 octobre 2020

Mohamed Lemine Salem OULD MOUITABA  
Représentant Résident de l'UNFPA au Congo

## PCT

## Le conseil fédéral de Pointe-Noire en attente d'une session inaugurale

Après sa désignation, il y a quelques jours à la tête de la fédération du parti congolais du travail (PCT) de Pointe-Noire, Jean François Kando a annoncé la tenue prochaine d'une session inaugurale.

La prochaine session inaugurale sera l'occasion pour la nouvelle équipe de marquer non seulement son entrée politique; mais également l'adoption d'une feuille de route consensuelle à même de lui permettre à conduire à bon port les destinées de la fédération.

Outre la session inaugurale, le nouveau patron du PCT de Pointe-Noire a annoncé le grossissement des rangs du parti à travers des campagnes d'adhésion massive et qualitative, la visitation de toutes les structures mises en place avant l'installation du nouveau bureau, la mobilisation puis l'affiliation des mouvements associatives favorables au PCT en vue de s'assurer de l'électorat populaire en marge des formations politiques traditionnelles et autres.

Aussi, Jean François Kando pense qu'afin de permettre à la fédération de Pointe-Noire de continuer à porter haut le flambeau du PCT dans le département, il serait plus qu'important que les membres du parti puissent se mobiliser davantage pour l'accomplissement des tâches présentes et futures. « Dans l'unité, la cohésion et la paix, nous devons faire de sorte que la fédération PCT de Pointe-Noire soit une fédération pilote qui puisse permettre à notre cher et glorieux parti de mieux affûter les armes en vue de bien aborder l'élection présidentielle qui pointe à l'horizon », a-t-il dit.

Notons qu'avec une forte expérience politique et administrative, Jean François Kando entend donner une nouvelle impulsion à la fédération afin que cette dernière puisse contribuer aux futures victoires du parti.

Hugues Prosper Mabonzo

## HUMEUR

## Quand les usurpateurs de titres refont surface !

On croyait qu'après maintes dénonciations dans les médias et autres moyens de communication, le phénomène d'usurpation de titres allait disparaître dans nos villes. Erreur ! Car il revient aux galops dans certaines de nos localités. Ces gens errent ici et là dans le seul but calculé d'escroquer des paisibles citoyens.

Nous n'avons pas à nous intéresser dans ce billet d'humeur aux différentes causes qui occasionnent la réapparition fulgurante de ce phénomène, car elles sont multiformes. Nous souhaitons nous limiter à la dénonciation de ce phénomène et à la manière d'opérer de ces gens-là. Ces escrocs portent des vestes plus larges que leurs épaules, en se passant pour des collaborateurs de telle ou telle personnalité ou autorité. Ces malfaiteurs s'introduisent malicieusement dans des familles et connaissent bien leurs besoins sociaux. Ils passent aussi leur temps dans certaines administrations pour avoir des plus amples informations sur des responsables de celles-ci.

Ces gens se servent de certains référents et pièces de ces personnalités qu'ils trouvent on ne sait où pour réaliser leurs sales besognes. Des premières personnes à tomber dans les pièges de ces escrocs sont des parents qui ont des enfants qui sont à la recherche parfois des premiers emplois. « Je suis le conseiller du directeur général de la société Y, il y a un recrutement en vue, il suffit de m'avoir la somme de 100.000 FCFA pour que le dossier de votre enfant circule rapidement dans cette administration », disent-ils. Comme dit l'adage populaire : « Les oreilles d'un malade ne rejettent jamais un bruit qui parlerait d'un guérisseur ». Ces parents étant dans le besoin croient facilement à ces élucubrations.

Ces propos, œuvres calculées, des usurpateurs sont devenus monnaie courante ces derniers jours. En agissant ainsi, ils ne sont pas des collaborateurs des chefs mais cherchent à être vite respectés et crus, puisqu'ils brandissent des moyens d'identification de ces chefs. A peine sorti de la période de déconfinement, un chef d'une organisation socio-politique que nous taisons le nom était surpris d'apprendre que certaines de ses pièces accolées à sa photo étaient utilisées par des tierces au motif qu'ils demandaient de l'argent pour un recrutement dans une entreprise de la place. Heureusement, les services de cette administration socio-politique ont pu démanteler ce réseau. Que ce soit à Brazzaville ou à Pointe-Noire, gare aux gens qui passent tout leur temps de maison en maison ou d'administration en administration avec des sacs fourre-tout qui ont comme contenus que des circulaires, arrêtés et décrets fictifs montés de toutes pièces associés aux identifiants des autorités. Ces escrocs parlent surtout des probables recrutements, ou soit se disent être capables de trouver une solution à un problème qui vous perturbe dans une telle ou telle administration. Ce sont des menteurs !

Dans ce même ordre d'idées, une scène pareille s'est passée récemment dans une localité de l'arrière-pays. Un « perturbateur » public, qui a voulu se servir du nom et des référents téléphoniques d'une personnalité politico-militaire, a été pris en flagrant délit d'escroquerie. Cet usurpateur de titre se disait être au protocole du chef pour pouvoir influencer une décision dans un litige terrien. Ces agissements très dangereux peuvent envoyer facilement ces délinquants devant des tribunaux. Evitons donc de prêter nos oreilles à tout discours mielleux ou à tout bruit « musclé ». Ces usurpateurs nous côtoient, soyons prudents !

Faustin Akono

## ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2021

## Les journalistes de Dolisie sensibilisés au respect des règles du métier

Le Conseil supérieur de la liberté de communication (Cslc) a organisé une rencontre de sensibilisation des professionnels de l'information et de la communication de Dolisie au respect des règles du métier de journaliste dans la perspective de l'élection présidentielle de 2021.

« Vous devez pratiquer le métier de journaliste en respectant les règles établies. C'est de cette façon que vous gagnerez ceux qui ne l'ont pas appris », a déclaré le président du Cslc, Philippe Mvouo.

Parlant du rapport entre la presse et la démocratie, le conférencier Joseph Bitala Bitemo pense qu'on ne peut pas dissocier la presse de la démocratie; car, estime-t-il, la liberté d'expression est aussi sacrée que le suffrage universel. C'est pour autant dire que la presse et la démocratie sont deux faces d'une même médaille.

Pour leur bonne conciliation, a-t-il insisté, il y a trois étapes fondamentales que le journaliste doit respecter, à savoir : la collecte des informations, le traitement et la diffusion. Ces trois étapes obéissent à des règles bien établies qui se trouvent dans l'arsenal juridique de la communication et de l'information : la loi fondamentale ; la

loi sur la presse de 2001 ; la loi sur le pluralisme dans l'audiovisuel public et la loi organique déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de liberté de la presse.

Toutes ces lois, a-t-il indiqué, sont assorties d'un code de déontologie élaboré par les journalistes. En voyant l'apparition effrénée des outils informatiques, le conférencier a noté que l'Internet a révolutionné positivement et négativement le métier de journaliste.

Soucieux d'une bonne régulation des médias au Congo, Philippe Mvouo conditionne la couverture médiatique de la prochaine élection présidentielle par la présentation d'une carte professionnelle. De même qu'il sera dicté un code de bonne conduite qui sera mis à la disposition des journalistes.

Concernant le vote proprement dit,

Philippe Mvouo pense qu'il est anormal de voter un candidat à base de son ethnie ou de son département plutôt qu'à base d'un bon programme de société. Généralement, une telle approche entraîne non seulement des affrontements mais également porte atteinte à l'unité nationale et à la paix. C'est pourquoi le Cslc tient à ce que le journaliste informe le public sur des faits vérifiés et joue à l'équilibre dans le traitement de l'information.

Notons que ces échanges interactifs ont connu la participation des journalistes de plusieurs organes de presse de la place en occurrence : l'ACI ; Vini media ; les Dépêches de Brazzaville ; Radio FM yakala ; Télé Dol ; Radio du conseil départemental du Niari ; Radio Mayombe et Ndinga ya Catholica

Max Ferhynel Poudi, correspondant à Dolisie

## INTERVIEW

## Jean-Pascal Koumba : « L'avenir du département de la Likouala est prometteur avec le corridor de l'Afrique centrale »

Le secrétaire général du département de la Likouala, Jean-Pascal Koumba, a répondu aux questions des Dépêches de Brazzaville sur la vue panoramique de ce département et sur les présentes inondations qui le frappent sans oublier d'autres questions d'actualité nationale et internationale.

**Les Dépêches de Brazzaville : M. le secrétaire générale (SG), pouvez-vous nous donner une vue panoramique du département de la Likouala ?**

**Pascal Koumba :** Située à l'extrémité nord du Congo, la Likouala est le plus vaste département du pays avec une superficie de 66 044 km<sup>2</sup> et une population, d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 2007, de 154 115 habitants avec une densité de 2,03h/km<sup>2</sup>. Le département compte sept districts avec la commune d'Impfondo comme chef-lieu. Il y a quatre communes urbaines, deux conseils, à savoir le conseil municipal de la commune d'Impfondo et le conseil départemental de la Likouala. Département au sous-sol riche, il regorge d'une richesse forestière et halieutique très variée

**LDB : Quelles sont les missions du SG du département ?**

**JPK :** Ces missions sont fixées par l'arrêté N° 9565 du 15 octobre 2018, portant attribution et organisation des secrétariats généraux des départements et des districts. En fait, le Secrétariat général d'un département est un organe technique qui assiste le préfet du département dans l'exercice de ses fonctions. Placé sous l'autorité directe du préfet à qui il rend compte et devant lequel il est responsable, le SG joue le rôle de conseiller administratif et juridique auprès du préfet. Il le supplée de plein droit en cas d'absence ou d'empêchement. Il exerce l'autorité hiérarchique sur les chefs des services déconcentrés et agents de l'Etat. Bref, en tant qu'organe technique, le Secrétariat général est appelé à accomplir de nombreuses tâches sous la supervision du préfet

**LDB : Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'exercice de**



**vos fonctions et celles de la population ?**

**JPK :** Le casse-tête du département est bien son enclavement, puisqu'il se situe au cœur de la forêt équatoriale. Il y a le manque d'électricité permanente, de moyens roulants et nautiques pour se rendre constamment dans d'autres sous-préfectures situées au bord de la Likouala aux herbes et l'Oubangui. L'éloignement de certains districts cause le retard des rapports, le manque d'eau potable qui est souvent à l'origine de nombreuses maladies hydriques et infectieuses, le coût élevé et la rareté des moyens de transport pénalisent la population dans sa mobilité

**LDB : Un mot sur les inondations qui frappent présentement le département**

**JPK :** Le pire est à craindre, car la saison des pluies ne fait que commencer et on enregistre déjà des sinistres dans certaines localités d'Epéna, Bouanéla et Bétou qui ont présentement des villages sous les eaux. Le plus souvent ces catastrophes naturelles s'accompagnent d'autres calamités sanitaires

**LDB : Comment se gère la pandémie de covid-19 dans votre département ?**

**JPK :** Les ripostes préfectorales sont des émanations de la riposte nationale qui donne toutes les directives à suivre sans complaisance. Ainsi, nous veillons sans cesse à l'application de ces mesures barrières puisque la ma-

ladie est encore là. A propos du virus Ebola, malgré la proximité de notre département avec la RD Congo où cette maladie persiste, la Likouala ne compte aucun cas.

**LDB : Votre commentaire sur le retour à l'école des enfants dans le département**

**JPK :** Le retour à l'école a été un grand succès. Lors de notre ronde effectuée dans les différents établissements scolaires, nous avons pu constater que les élèves se sont présentés massivement y compris les enseignants titulaires. Quelques cas d'absence des volontaires, décisionnaires et prestataires ont été constatés. Nous lançons un appel à tous nos amis prestataires et décisionnaires de reprendre avec leurs activités pédagogiques, car ce métier d'éducation est le barycentre de l'avenir du pays

**LDB : Quelles sont les perspectives d'avenir pour votre département ?**

**JPK :** Dans un proche avenir, la Likouala sortira de son enclavement, car la route de la Cémac qui est le corridor de l'Afrique centrale sera bitumée et profitera aux bretelles d'Enyellé et de Dongou. La route Impfondo-Epena sera réhabilitée. Le département sera relié au barrage de Liouesso. Ce sera l'affirmation du désenclavement de l'arrière-pays en énergie, projet phare du président de la République. Avec un sous-sol riche, aux forêts et eaux regorgeant de nombreux atouts économiques, la Likouala deviendra très bientôt l'Éldorado du Congo.

**LDB : Votre mot de fin**

**JPK :** Le département de la Likouala s'oriente vers son décollage économique. La route de la Cémac favorisera les échanges commerciaux entre les populations de l'Afrique centrale. On pourra s'attendre à des investissements divers des opérateurs économiques dans le département. D'où la nécessité, comme l'a toujours dit le chef de l'Etat, de la conservation du climat de paix et de cohésion sociale.

Propos recueillis par Faustin Akono

## JUSTICE

## Les magistrats désignent leurs représentants au Conseil supérieur de la magistrature

Les magistrats membres des Cours d'appel, des Tribunaux de grande instance (TGI) et des juridictions assimilées ainsi que ceux des Tribunaux d'instance (TI) ont élu, le 17 octobre, leurs représentants aux six postes à pourvoir au sein du Conseil supérieur de la magistrature.

Au niveau des cinq Cours d'appel que compte le Congo, quatre candidats étaient en lice pour briguer les deux postes à pourvoir d'autant plus que le mandat du troisième délégué est en cours. Il s'agit notamment du procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville, Michel Oniangue, du président de la Cour criminelle (Cour d'appel de Brazzaville), Cyprien Ganzino-Ngounga, du président de la Cour d'appel d'Owando, Jean Marie Mouloungou, et du vice-président de la Cour d'appel de Pointe-Noire, André Okombi.

Concernant les TGI, onze candidats ont participé à cette élection pour désigner les deux représentants. Parmi eux le procureur de la République près le TGI de Brazzaville, André Gakala-Oko, le président du TGI d'Owando, Armel Ulrich Ibono, le juge du siège du TGI de Brazzaville, Sandrine Mabila-Ndembi, le président du TGI de Pointe-Noire, Reno Weber Von Epsier Tendy Fango, la présidente de la deuxième chambre civile du TGI de Brazzaville, Emma Aline Nkoua et le doyen des juges d'instance du TGI de Brazzaville, Jean Ngombo.

S'agissant des TI, six candidats ont postulé pour les deux postes à pourvoir. La liste est composée d'Edlin Jubeloy Ayessa Vendze, président du TI d'Abala ; Urbain Bossali du TI Foundou-Foundou ; Emery Boris Dangouono, président du TI de Pokola ; Shaleur Itoua Okombi Okouala, président du TI Ouenzé-Talangaï ; Prince Roma Laki-Laka du TI de Zanaga et Hudel Belgenth

Mabecket Maboni, président du TI d'Inda.

Le deuxième vice-président du Conseil supérieur de la magistrature, Henri Bouka, a rappelé que la loi organique y relative a prévu que le mandat pour chaque membre élu est de trois ans renouvelable une fois. Actuellement, il y a, a-t-il dit, des membres du conseil dont les mandats sont arrivés à terme. « Nous avons au total six postes à pourvoir dont deux places pour les tribunaux d'instance, deux pour les tribunaux de grande instance et deux places dans les Cours d'appel », a-t-il rappelé.

Selon lui, le seul enjeu de cette élection est de montrer à la nation que les magistrats, entant que gardiens du respect des lois et règlements de la République, sont véritablement assujettis à la loi. Il a également expliqué à la presse le fonctionnement de cette institution qui comprend trois commissions : la commission de nomination, présidée par le chef de l'Etat en sa qualité du président du Conseil supérieur de la magistrature, la commission de discipline et la commission d'avancement. D'après le premier président de la Cour suprême, le conseil est l'outil à partir duquel le président de la République travaille et gère la carrière des différents magistrats. Il a aussi rappelé que les propositions de nomination faites par le procureur général près de cette Cour et lui-même sont par la suite soumises à l'arbitrage du ministre de la Justice et transmises au président du

conseil supérieur de la magistrature.

« Donc, aujourd'hui les jeunes qui ont fait acte de candidature, ils peuvent penser qu'ils vont influencer sur la nomination de leurs collègues non, ils se trompent parce que les nominations obéissent à des critères très rigoureux et on ne peut pas en faire une question de camaraderie entre magistrats », a indiqué Henri Bouka, insistant sur certains critères tels que l'ancienneté, la compétence, la technicité, la probité morale et le patriotisme.

Quant aux autres membres du conseil élus, il a souligné que ces derniers vont intervenir au niveau de la commission de discipline des magistrats. Pour ce faire, il faut qu'ils soient capables et sachent qu'ils auront la mission de sanctionner leurs collègues. En matière de discipline, la commission ne fait que des propositions qui doivent être entérinées par le président du conseil par voie de décret. « Ils vont lutter contre les indécidatesses, contre ce que nous déplorons aujourd'hui de la moralité, de la probité, de l'indécidatesses. Ils auront également à travailler au sein de la commission de l'avancement des magistrats. L'avancement automatique des magistrats n'a plus droit de cité, les magistrats doivent être notés, ils doivent justifier d'une ancienneté suffisante et doivent avoir demandé leur avancement », a-t-il précisé.

Parfait Wilfried Douniama

## SANTÉ PUBLIQUE

## Trois cent soixante -dix -sept nouveaux médecins prêtent serment

Trois cent soixante-dix-sept médecins congolais formés à Cuba, en Russie, en Chine, en Ukraine et au Congo dans plusieurs spécialités médicales ont officiellement prêté serment, le 17 octobre à Brazzaville, au terme d'un séminaire d'informations sur le système de santé congolais.



Les médecins récitant le serment d'Hippocrate. Adiac

En présence de la ministre en charge de la Santé et de la Population, Jacqueline Lydia Mikolo et de quelques ambassadeurs, les médecins et techniciens médicaux se sont mis debout, la main droite levée de façon unanime et synchronisée, ils ont validé le contenu du serment d'Hippocrate, une règle régissant le métier de médecin.

« Je garderai le respect absolu de la vie humaine ; je n'utiliserai pas mes connaissances médicales pour enfreindre les droits de l'homme. J'exercerai ma profession avec conscience et dignité. Je considérerai la santé de mon patient comme mon premier souci », ont-ils garanti.

Un moment certes symbolique, marquant une grande étape dans leur parcours professionnel. Il constitue également un moment crucial pour le pays qui fait face à un défi sanitaire, en cette période où sévit la pandémie du coronavirus.

Contents de regagner leur pays natal pour ceux qui reviennent de l'étranger et fiers de découvrir le monde professionnel pour ceux de la Faculté des sciences de la santé de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville, tous ces médecins se sont engagés à travailler pour les Congolais. « Nous sommes très reconnaissants à l'égard de la République pour avoir tant investi pour notre formation. Nous vous rassurons de notre disponibilité d'aller servir partout où le besoin du

médecin se fera sentir », a assuré Cédric Antony Ibara, formé à Cuba.

Pour sa part, la ministre de la Santé a exprimé la satisfaction du gouvernement après le retour de ces techniciens qui sont venus renforcer le corps médical national qui, selon elle, manque de cadres et autres agents capables de relever le défi que s'est assigné le pays sur le plan sanitaire. « Notre pays est confronté au problème de disponibilité en ressources humaines à cause des départs massifs à la retraite et du phénomène d'aller se former à l'étranger aux frais de l'Etat, puis refuser de venir servir dans son pays. Sans les ressources humaines de qualité, il est dérisoire d'atteindre une meilleure offre de santé. La densité en personnel de santé n'est pas atteinte dans notre pays. Il nous manque près de dix huit mille agents de santé », a signifié la ministre, Jacqueline Lydia Mikolo.

Le séminaire à l'issue duquel ces médecins ont prêté serment a été organisé du 15 au 17 octobre à Brazzaville par le ministère de la Santé. Considéré comme un cadre d'échanges d'expériences entre les professionnels de santé congolais et ces nouveaux venus, ce moment de partage a permis à ces derniers de bien connaître le système de santé congolais avant d'y intégrer dans les tout prochains jours.

Rude Ngoma

## RÉFLEXION

## Le jour où le général de Gaulle a rendu son honneur à la France

Si l'Histoire, la grande Histoire ne saurait se réécrire des décennies ou des siècles plus tard, il n'est jamais trop tôt, ni d'ailleurs trop tard, pour en rappeler les heures, les jours, les mois essentiels qui l'ont vu basculer de façon imprévisible dans le bon sens. Ceci simplement parce que des humains, confrontés à des situations dramatiques, apparemment ingérables, incontrôlables ont entrepris de l'écrire au péril de leur vie, bravant des adversaires qui détenaient le pouvoir les armes à la main et comptaient imposer leur gant de fer à des nations entières.

Et c'est bien ce rappel qui inspire les documents de toute nature que nous publierons dans nos colonnes tout au long de la semaine qui débute aujourd'hui, notamment dans le numéro spécial des Dépêches de

Brazzaville que nous consacrons à ce grand événement. Un rappel d'autant plus nécessaire qu'il se produit dans un temps où les cartes se rebattent sur la sphère mondiale au risque d'effacer ou de faire oublier le passé dont nous sommes les héritiers.

S'il est vrai que la libération de la France, alors que l'Allemagne d'Adolf Hitler mettait l'Europe sous son joug inhumain, a débuté le 18 juin 1940 lorsque le général de Gaulle lança depuis Londres son appel à la liberté, il l'est tout autant qu'elle a pris corps, qu'elle est devenue une réalité en Afrique, précisément le 27 octobre de cette même année. De façon très concrète puisque ce même militaire de haut rang, après avoir effectué un bref séjour à Douala,

Yaoundé et Fort-Lamy, vint à Brazzaville pour y publier le Manifeste qui donna une existence réelle à la résistance française, créer le Conseil de défense de l'Empire, lancer la radio qui diffuserait ses appels « au combat et au sacrifice », faire de Brazzaville la « Capitale de la France Libre ».

Le jour où De Gaulle a rendu réellement son honneur à la France est bien le 27 octobre 1940. Une date sinon oubliée, du moins présentée trop souvent par les historiens comme presque anecdotique alors même qu'elle a marqué l'un des principaux tournants de la Deuxième Guerre mondiale. Et c'est pourquoi il convient aujourd'hui, quatre-vingts ans plus tard, d'en commémorer dignement les grandes heures en rap-

pelant à ceux qui l'auraient oublié que la France a entrepris de se reconstruire sur la rive droite du fleuve Congo, à l'endroit même où Pierre Savorgnan de Brazza, ayant conclu son accord historique avec le roi des Tékés, Makoko, avait jeté soixante ans plus tôt les bases de la cité qui porte toujours son nom et où il repose à jamais.

Ne jamais oublier ce que la France – mais pas seulement la France car c'est à Brazzaville que l'Europe tout entière a entrepris pour une large part de retrouver la paix que lui avait volée l'Allemagne nazie – doit à l'Afrique centrale, au Bassin du Congo dans son ensemble est assurément un devoir de ce temps. Et c'est bien ce message que nous devons transmettre.

Jean-Paul Pigasse